



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.65
7 décembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 65e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 30 novembre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. BRANCO (Sao Tomé-et-Principe)
(Vice-Président)
M. VAN LIEROP (Vanuatu)
(Vice-Président)

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte : Rapport de la Sixième Commission [137]

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [36] (suite)

a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale
- e) Projets de résolution

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 137 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE : RAPPORT DE LA SIXIEME COMMISSION (Partie I) (A/43/900 et Corr.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au Rapporteur de la Sixième Commission, je voudrais donner lecture de l'article 78 du règlement intérieur de l'Assemblée générale au sujet de la proposition dont l'Assemblée est saisie. Cet article stipule notamment :

"En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance."

Etant donné que, comme chacun le sait, nous disposons de peu de temps et que l'Assemblée tient à examiner cette question sans délai, je proposerai, s'il n'y a pas d'objection, que nous examinions la recommandation qui figure dans le rapport de la Sixième Commission (A/43/900) bien que le texte n'ait été distribué que ce matin. Je signale également que le texte du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission a été distribué hier en cette commission.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte ma proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole à M. Carlos Velasco Mendiola, Rapporteur de la Sixième Commission, qui va présenter le rapport de la Commission au titre du point 137 de l'ordre du jour.

M. VELASCO MENDIOLA (Pérou), Rapporteur de la Sixième Commission (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Sixième Commission faisant l'objet du document A/43/900 et Corr.1 au titre du point 137 de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Comité des relations avec le pays hôte".

Comme il est indiqué dans le document, il ne s'agit que de la première partie du rapport de la Sixième Commission présenté au titre du point 137 de l'ordre du jour. Cette première partie a trait spécifiquement au projet de résolution A/C.6/43/L.25 qui a été examiné hier en priorité par la Commission qui a pris une décision à son endroit. La deuxième partie du rapport sur le même sujet contiendra les résultats de l'examen par la Sixième Commission du rapport du Comité des relations avec le pays hôte.

M. Velasco Mendiola

Le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission à l'Assemblée générale pour adoption figure au paragraphe 6 du rapport. Les alinéas 4 et 5 du préambule ont trait à la demande, présentée par l'intermédiaire du Secrétaire général, de visa d'entrée pour M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, afin de lui permettre de participer à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Ils ont trait également à la décision du pays hôte de refuser le visa demandé, en violation des obligations juridiques internationales qu'il a assumées en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies signé en 1947.

Aux termes du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale affirme le droit de l'Organisation de libération de la Palestine de désigner librement les membres de sa délégation qui doivent participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale. De même, elle déplore que le pays hôte n'ait pas approuvé l'octroi du visa d'entrée demandé. Elle estime que la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, pays hôte, constitue une violation des obligations juridiques internationales du pays hôte en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Elle demande instamment au pays hôte de respecter scrupuleusement les dispositions de l'Accord de siège et de reconsidérer et rapporter sa décision. Enfin, elle prie le Secrétaire général de présenter, en décembre 1988 au plus tard, un rapport sur les faits nouveaux intervenus en l'espèce.

La Sixième Commission a adopté le projet de résolution par 121 voix contre 2, avec une abstention.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je dois informer les représentants que quelques délégations ont exprimé le désir que le rapport de la Sixième Commission (A/43/900) fasse l'objet de discussion, le jugeant même nécessaire.

Compte tenu de l'article 66 du règlement provisoire, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner le rapport de la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie, qui parlera au nom du Groupe des Etats arabes.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole à l'Assemblée générale au nom des Etats arabes sur le point intitulé "Rapport du Comité des relations avec le pays hôte". Nous aurions souhaité ne pas avoir à le faire. Cependant, le fait que le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale aujourd'hui, contenu dans le document A/43/900, après avoir été mis aux voix à la Sixième Commission l'autre jour, a reçu un soutien presque unanime, nous met dans l'obligation de parler de cette importante question, ne serait-ce que brièvement, afin d'insister sur certains points.

Comme vous le savez bien, il s'agit de la décision prise par les Etats-Unis d'Amérique, pays hôte, de ne pas émettre un visa à M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui se proposait de prendre part aux délibérations de l'Assemblée générale en sa qualité officielle et dans le but précis de présenter à l'Assemblée le point de vue palestinien au sujet du point intitulé "Question de Palestine". M. Arafat représente l'une des deux principales parties à cette question, c'est-à-dire le peuple de Palestine.

Cette décision du pays hôte est vraiment regrettable et, en fait, déplorable. En vertu de l'Accord de siège, le pays hôte a l'obligation légale d'accorder un visa d'entrée à M. Arafat pour lui permettre d'accomplir la mission officielle définie dans la demande de visa que l'Observateur permanent de l'OLP auprès des Nations Unies a présentée au Secrétaire général le 8 novembre 1988. La demande de visa indiquait très clairement que le but de la visite de M. Arafat était de prendre part aux délibérations de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

M. Salah

Comme l'a dit le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et conseiller juridique, M. Fleischhauer, devant le Comité des relations avec le pays hôte lundi dernier, il avait remis en personne la demande de visa à S. E. l'Ambassadeur Herbert Okun de la Mission des Etats-Unis et lui avait fait remarquer qu'elle était rédigée conformément à toutes les demandes de visa de représentants de l'OLP.

A ce sujet, Monsieur le Président, j'aimerais vous adresser nos remerciements et notre appréciation pour votre déclaration le 26 novembre dernier dans laquelle vous affirmiez que l'Administration des Etats-Unis était tenue d'émettre le visa demandé pour M. Yasser Arafat.

Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour sa déclaration le 27 novembre dernier sur la même question, où il a dit que la décision des Etats-Unis allait à l'encontre des obligations en vertu de l'Accord de siège.

Nous exprimons toute notre gratitude et appréciation au conseiller juridique, M. Fleischhauer pour sa déclaration claire et détaillée à laquelle je me suis déjà référé. Dans cette déclaration, il a réfuté tous les arguments dont s'était servi le pays hôte pour justifier sa décision. A la fin de sa déclaration, M. Fleischhauer soulignait le fait que le pays hôte était tenu et reste tenu d'émettre un visa à M. Arafat, Président de l'OLP, organisation à laquelle l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur.

En plus de tous ces arguments, l'OLP a le droit, comme n'importe quel membre ou observateur auprès de l'Assemblée générale, de constituer la délégation pour participer aux travaux de l'Assemblée générale, comme elle l'entend, sans aucune ingérence. L'Organisation de libération de la Palestine qui, depuis 1975, participe aux travaux de l'Assemblée générale en qualité d'observateur, est, par choix du peuple palestinien et sur la base de sa reconnaissance par la majorité des Etats du monde et l'affirmation des Nations Unies, le seul représentant légitime du peuple palestinien, l'une des deux principales parties à la question de Palestine.

Comme chacun le sait, la question de Palestine est l'une des plus importantes et des plus graves des problèmes marquants dans le monde aujourd'hui. Les Nations Unies et tous les Etats épris de paix ont la responsabilité d'agir immédiatement et sérieusement pour parvenir à un règlement pacifique de cette question.

M. Salah

Nous avons espéré que les décisions positives adoptées par le Conseil national de la Palestine, lors de sa récente réunion d'Alger, susciteraient la réponse et la compréhension voulues de la part de tous puisqu'elles correspondent à une attitude constructive et sont un pas vers la réalisation d'un règlement pacifique de la question de Palestine.

Bien que ces décisions aient effectivement été saluées et appuyées par un grand nombre d'Etats, les Etats-Unis ont cru bon de ne pas réagir positivement à des décisions qui ont fait renaître l'espoir d'une évolution du processus de paix au Moyen-Orient et qui ont fourni l'occasion d'un dialogue constructif entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, et les Etats-Unis, en tant que partie très active dans le conflit du Moyen-Orient, dont le coeur est constitué par la question de Palestine.

Il est extrêmement regrettable que la décision américaine à l'examen ne porte pas sur ses propres relations - ou plutôt sur l'absence de relations - avec l'OLP, mais plutôt sur les relations entre l'OLP et l'Organisation des Nations Unies, qui est censée avoir une personnalité indépendante et un statut international que chacun est tenu de respecter.

Ce qui nous a amenés à dire tout cela, outre un vif attachement au processus de paix au Moyen-Orient et la nécessité de permettre à l'OLP de jouer le rôle principal qui lui revient, c'est le très grand intérêt que nous portons à l'Organisation des Nations Unies et notre conviction qu'il est indispensable de préserver son indépendance et de défendre sa réputation mondiale. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour devenir la conscience de l'humanité. Elle devait être la tribune où se ferait entendre la voix de la paix, où seraient étudiés les problèmes du monde et où pourraient être trouvés les solutions à ces problèmes, notamment le problème relatif à la paix et à la sécurité internationales.

L'Organisation de libération de la Palestine, après les récentes décisions du Conseil national de la Palestine, a montré qu'elle était la voix de la paix, une partie active au service de la paix et un élément constructif dans la recherche de la paix. Les Etats-Unis, qui défendent de grands principes et d'importantes considérations humanitaires, auraient dû se montrer plus sensibles à la position de l'Organisation de libération de la Palestine et au rôle important qu'elle peut et doit jouer si on veut faire régner la paix au Moyen-Orient.

M. Salah

Le regret et la surprise manifestés devant cette décision prise par le pays hôte ont été accrus par la position annoncée lundi dernier par le porte-parole officiel du Département d'Etat des Etats-Unis lorsqu'il a affirmé que cette décision était définitive et irrévocable. L'autre jour, le Secrétaire d'Etat du pays hôte a réaffirmé cette position, bien qu'il sût que l'Assemblée générale était sur le point de présenter un projet de résolution dans lequel elle déplorait que le pays hôte n'ait pas approuvé l'octroi du visa d'entrée demandé, estimait que la décision du pays hôte constitue une violation des obligations juridiques internationales du pays hôte en vertu de l'Accord de Siège et demandait instamment au pays hôte de respecter scrupuleusement les dispositions de l'Accord et de reconsidérer et rapporter sa décision.

Cette position du Gouvernement américain est en fait très grave. Nous craignons qu'elle ne laisse augurer que le Gouvernement américain renoncera progressivement à son engagement de défendre le droit international et éludera ses responsabilités en tant qu'Etat Membre des Nations Unies et en tant que grande puissance et membre permanent du Conseil de sécurité.

Ces craintes ont été aggravées par la loi promulguée à la fin de l'année dernière par le Congrès des Etats-Unis relative à la fermeture des bureaux de la Mission d'observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès des Nations Unies. Cette loi, qui, au début de l'année, a fait l'objet de discussions intenses à l'Assemblée générale, a suscité un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, affirmant que cette loi est contraire aux obligations du pays hôte en vertu de l'Accord de siège.

En dépit de ces obligations, un porte-parole du Département d'Etat du pays hôte a déclaré que le Congrès des Etats-Unis a promulgué ce texte législatif sachant fort bien que, ce faisant, il contrevenait aux obligations juridiques internationales du pays hôte en vertu de l'Accord de siège.

Nous continuons d'espérer que le pays hôte reconsidérera et rapportera sa décision afin de dissiper les craintes que je viens d'évoquer. Nous disons cela conscients que cet espoir peut être jugé de chimérique ou d'irréalisable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je dois informer les représentants que la liste des orateurs sera close dans environ 15 minutes, c'est-à-dire à 16 heures.

M. KITTANI (Iraq) (interprétation de l'anglais) : Notre paisible congé de Thanksgiving a été troublé samedi après-midi par la nouvelle consternante de Washington nous annonçant que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, pays hôte, avait décidé de refuser un visa d'entrée à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), que nous attendions tous pour amorcer demain matin notre important débat sur la Palestine.

M. Kittani (Iraq)

Cette nouvelle a provoqué des ondes de choc qui se sont répandues dans toutes les directions à partir de ce bâtiment. Lundi, le Comité des relations avec le pays hôte s'est réuni à deux reprises. Nous avons eu un autre débat sur la question, et pas un seul membre du Comité n'a défendu, même de loin, la décision du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Le rapport a été renvoyé à la Sixième Commission et, ce matin, le Rapporteur de la Sixième Commission nous a présenté le résultat des délibérations de cette commission et le projet de résolution clair et net dont nous sommes saisis.

En demandant la parole, ma délégation a dérogé, à titre d'exception, à la pratique habituelle concernant les adoptions et les explications de vote. Elle l'a fait pour une raison très simple : nous estimons que ce point non seulement est très important, mais qu'il donne en fait une occasion historique de prouver que chacun des membres de notre assemblée a, d'égale manière, la responsabilité, individuelle et collective, de se prononcer sur la question.

Monsieur le Président, nous avons été très heureux que vous-même et le Secrétaire général n'ayez pas attendu lundi matin, et que, dès le week-end, vous ayez été les premiers à attirer l'attention du pays hôte et de son secrétaire d'Etat sur le caractère erroné de cette décision, qui est incompatible avec les obligations des Etats-Unis envers l'Organisation. Depuis lors, la Sixième Commission, qui représente tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, s'est prononcée catégoriquement de la même manière. J'ajouterai que je ne crois pas qu'un seul des membres du Conseil de sécurité, l'autre organe principal de l'Organisation des Nations Unies à être saisi de la question, ait l'intention de défendre la décision des Etats-Unis. Nous avons donc trois principaux organes qui sont sur le point de prendre une décision : le Secrétariat, l'Assemblée générale et, par voie de conséquence, le Conseil de sécurité. Je ne pense pas que quiconque dans cette salle, y compris la délégation des Etats-Unis, doute que, si nous devions demain soumettre la question à l'autre organe principal, la Cour internationale de Justice, le résultat serait le même.

S'il en fallait une preuve, nous avons l'avis que le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies a formulé lundi après-midi au Comité des relations avec le pays hôte, qui devrait être publié en tant que document historique. J'en recommande la lecture attentive à tous les membres. Le représentant de la Jordanie en a parlé en détail, mais je dirai tout simplement ce que j'ai déjà dit

M. Kittani (Iraq)

au Comité des relations avec le pays hôte : l'Assemblée a une dette de reconnaissance envers le Secrétaire général et son conseiller juridique pour cet avis. C'est un excellent exemple de défense de la dignité, de l'autorité et des droits de notre organisation, et le pays hôte devrait en tenir compte dans sa réaction au projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter.

Je voudrais donner lecture à l'Assemblée du dernier paragraphe de cet avis, qui compte quelque sept pages. M. Fleischhauer dit :

"Pour résumer, je suis d'avis que le pays hôte avait et a l'obligation d'octroyer le visa demandé au Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), organisation qui s'est vu octroyer le statut d'observateur par l'Assemblée générale."

Cet avis n'est assorti d'aucun "si", d'aucun "mais" ni d'aucun "peut-être". La décision du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis n'est pas acceptable. Elle n'est pas conforme aux obligations du pays hôte envers l'Organisation des Nations Unies. J'aurai encore quelque chose à dire à ce propos plus tard. Pour le moment, je dirai simplement que si cette décision n'est pas rapportée - et nous n'avons pas encore abandonné tout espoir à ce sujet -, on aura fait beaucoup de tort, non pas à M. Arafat, non pas à l'OLP, non pas au peuple palestinien; non pas aux Arabes seuls, mais à chacun de nous dans cette salle. Le jour viendra où l'un ou plusieurs d'entre nous regretteront, à un moment ou à un autre, que l'on n'en ait pas fait davantage pour convaincre le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis de revenir sur sa position. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous avons demandé la parole.

L'autre raison est peut-être encore plus importante. C'est que - et je ne vais pas parler du fond de la question de Palestine, sauf dans la mesure où elle a un rapport avec l'octroi du visa - si cette décision n'est pas rapportée, elle portera un coup très dur aux chances de paix au Moyen-Orient. Beaucoup de choses ont été écrites et dites non seulement par des dignitaires étrangers, des chefs d'Etat, des gouvernements alliés des Etats-Unis, des amis des Etats-Unis, mais aussi par des personnalités très honorables, patriotes et éminentes appartenant à tous les secteurs d'activité dans le pays hôte lui-même. Par conséquent, au lieu de faire perdre du temps à l'Assemblée, je donnerai simplement lecture de la fin d'un article de Richard Cohen, éminent éditorialiste, paru dans The Washington Post de ce matin. Après avoir critiqué tous les éléments invoqués par M. Shultz dans sa décision, voici ce qu'il dit :

M. Kittani (Iraq)

"Quoi que puisse être l'OLP, il n'est pas bon de ne pas en faire cas...

Mais nous n'en faisons quand même pas cas. On interdit même aux diplomates américains de rencontrer des représentants de l'OLP. Ce n'est pas simplement de la politique; c'est la loi. En ce sens, nous sommes comme les Israéliens, comme Israël lui-même. Mais même en Israël, certains (et notamment Yehoshafat Harkabi, ancien chef des services de renseignement militaire) ont dit que la politique qui consiste à ne jamais traiter avec l'OLP est une folie. Leur logique est inattaquable; on ne peut faire la paix qu'avec son ennemi.

En définitive, les Etats-Unis sont liés à une politique israélienne qui risque d'être stérile. Quand il s'agit de l'OLP, nous n'avons pas une politique qui soit nôtre. Dans ce sens, la rebuffade infligée par Shultz à Arafat, aussi compréhensible qu'elle soit, fait partie du même ensemble. Ce qui semble être ici un incident isolé doit sembler au reste du monde, surtout aux Arabes, une nouvelle preuve que notre politique au sujet du Moyen-Orient est identique à celle d'Israël. Notre soutien est si fervent, si passionné, que nous sommes prêts à abdiquer nos responsabilités de pays hôte envers l'Organisation des Nations Unies."

M. Cohen achève ainsi :

La seule manière sûre d'éliminer le terrorisme est d'en traiter les causes. Au Moyen-Orient, cela veut dire traiter avec le nationalisme palestinien - c'est-à-dire avec l'OLP. Shultz ne l'a pas vu car, lorsqu'il a envoyé promener Arafat, il n'était que le jouet de ses réactions émotives."

M. Kittani (Iraq)

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais vous demander une faveur. Pour diverses raisons je voudrais parler en mon nom personnel. Premièrement, vous savez que je suis un de vos humbles prédécesseurs. Deuxièmement, j'ai plus de 30 années de collaboration ininterrompue avec l'Organisation. Troisièmement, j'ai passé la majeure partie de ma vie d'adulte dans le pays hôte. Je peux donc dire peut-être que je n'ignore pas totalement les réalités de la vie politique américaine.

C'est pour toutes ces raisons que je souhaite lancer non seulement en tant que représentant de l'Iraq mais en mon nom personnel un appel instant à Washington, à l'Administration et en particulier au Secrétaire d'Etat. Celui-ci a une possibilité de se montrer à la hauteur des circonstances en reconnaissant que la décision a été déplorable, mal inspirée, qu'elle fait un tort inestimable à l'Organisation et à ses relations avec le pays hôte et portera un coup très rude aux chances de paix au Moyen-Orient. M. Shultz est un homme d'Etat international éminent. Sa carrière entrera dans l'histoire. Il a une occasion exceptionnelle de faire disparaître cette tache de son oeuvre en la transformant en une vertu inspirée par la magnanimité. En arabe, nous disons que le fait de reconnaître ses erreurs est une vertu.

S'il y avait le moindre doute dans les esprits sur le fait qu'une erreur a été commise en la circonstance, il est levé. Nous croyons que la délégation américaine fera part de tout cela au Secrétaire d'Etat et à l'Administration et que le Secrétaire d'Etat, pour le moins, lira avec soin l'avis du Conseiller juridique des Nations Unies. Nous ne désespérons pas de voir cette erreur déplorable redressée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je tiens à informer l'Assemblée que les 10 minutes se sont écoulées depuis que je vous ai annoncé que je comptais fermer la liste des orateurs, je vais donc le faire.

M. T. M. SALIH (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Je m'adresse à vous aujourd'hui au nom du peuple et du Gouvernement soudanais pour exprimer notre réprobation face à la décision de refuser à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le droit de prendre part aux délibérations de l'Assemblée générale, et ce au moment où le problème palestinien enregistre un progrès encourageant dont témoignent les décisions de la session extraordinaire du Conseil national palestinien qui s'est réuni dans la

M. T. M. Salih (Soudan)

capitale algérienne, décisions qui, en substance, reconnaissent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et proclament l'Etat palestinien. Ce sont des décisions qui ont été saluées par la communauté internationale comme étant un pas positif et bienvenu dans la voie d'un règlement juste et durable du problème palestinien.

La communauté internationale a reconnu à l'OLP le droit bien établi de participer à ses sessions et délibérations, ainsi que de prendre part à tous les efforts qu'elle déploie, et ce, à l'instar des autres parties et sur un pied d'égalité avec elles. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa présente session étaient conformes à la volonté affirmée de la famille des nations. Les relations entre l'OLP et le pays hôte sont régies par les dispositions de l'Accord de siège en vertu duquel l'Organisation internationale et le pays hôte se sont engagés à reconnaître à l'OLP le droit de choisir ses représentants pour participer à l'Assemblée générale.

Ce que j'affirme ici n'est que l'écho de la déclaration faite par le Secrétaire général des Nations Unies le 27 de ce mois, dans laquelle il disait que la décision du gouvernement du pays hôte intervient alors que s'ouvrent de nouvelles perspectives de paix au Moyen-Orient en vertu des décisions adoptées par le Conseil national palestinien. Je me fais également l'écho de ce que vous avez dit vous-même, Monsieur le Président, le 28 novembre, à savoir que le gouvernement du pays hôte a le devoir d'accorder un visa d'entrée à M. Yasser Arafat en vertu de l'article 11, paragraphe 5, de l'Accord de siège. L'avis juridique rendu par le Conseiller juridique des Nations Unies a également établi que toutes les conditions de forme étaient réunies pour accorder le visa d'entrée et qu'en outre, le pays hôte avait le devoir de remplir ses obligations en vertu de l'Accord de siège.

Le résultat du vote qui s'est déroulé hier soir en Sixième Commission sur le projet de résolution qui figure maintenant dans le document A/43/900 est une preuve éclatante de l'unanimité internationale sur la nécessité de respecter les obligations internationales. La légalité internationale n'est pas un vain mot mais la consécration juridique de l'unanimité internationale. Voilà pourquoi il incombe au gouvernement du pays hôte de contribuer avec sérieux à la solution du problème du Moyen-Orient dont l'élément central est le problème palestinien. Ce n'est pas en réduisant au silence l'OLP que l'on parviendra à cet objectif, d'autant plus que

M. T. M. Salih (Soudan)

cette organisation a recueilli une adhésion grandissante sur la scène internationale. La famille des nations l'a reconnue comme le seul représentant légitime du peuple palestinien.

J'aimerais pour en terminer demander au pays hôte de se ranger à l'avis unanime de la communauté internationale et de reconsidérer sa décision visant à priver M. Yasser Arafat du droit d'entrer sur le territoire américain. Cette auguste assemblée est ici mise à l'épreuve. A elle de se montrer à la hauteur en récusant la décision du pays hôte en lui demandant de reconsidérer sa décision et de respecter ses obligations internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Conformément à la résolution 3237 (XXIX) adoptée par l'Assemblée générale le 22 novembre 1974 au cours de la vingt-neuvième session, je vais maintenant donner la parole à l'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine.

M. TERZI [Organisation de libération de la Palestine (OLP)]

(interprétation de l'anglais) : Personne n'aurait pensé que le pays hôte se risquerait une fois de plus à violer ses obligations juridiques internationales. Après tout, l'Assemblée, au cours de longs débats de décembre à juin, a eu à traiter d'une autre violation - ou tentative de violation - de la part du pays hôte. Ces débats auraient dû faire ressortir que la communauté internationale respecte ses obligations et ceux qui respectent réellement leurs obligations. Malheureusement, le pays hôte a une fois encore commis une violation, espérant se servir d'une information mensongère pour essayer de justifier cette tentative de violation de ses obligations juridiques internationales.

Je parle d'"information mensongère" parce que, le 26 novembre 1988, la déclaration faite par le Secrétaire d'Etat sur la demande de visa de M. Yasser Arafat se lisait comme suit :

"Le 24 novembre" - je répète, le 24 novembre - "1988, nous avons reçu une demande de visa de M. Yasser Arafat, Président de l'OLP, pour participer à la session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies dans la ville de New York en qualité d'invité."

Le fait est que la demande a été présentée par la voie habituelle le 8 novembre et non pas le 24 novembre. Mais quelque chose est particulièrement frappant dans la déclaration du Secrétaire d'Etat américain : il reconnaît que le visa a été demandé afin que le Président de l'OLP puisse participer à la session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à New York en qualité d'invité. Le Président Arafat et l'Organisation de libération de la Palestine auraient, bien sûr, été ravis de venir dans ce pays en qualité de touristes.

Mais il y a bien plus important encore : l'Assemblée générale, le 22 novembre 1974, a lancé une invitation à l'Organisation de libération de la Palestine pour qu'elle participe aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale en qualité d'observateur. Nous voyons donc que, depuis le début de cette manipulation, le Gouvernement américain essaie de tromper l'opinion publique. Ce n'est peut-être pas nouveau, mais, dans ce cas particulier, cela ne reflétait pas la réalité.

L'Organisation de libération de la Palestine a informé le Comité des relations avec le pays hôte le 23 novembre que le 8 novembre une demande de visa avait été envoyée au nom du Président Yasser Arafat et d'un certains nombre de ses collègues

M. Terzi (OLP)

de l'Organisation de libération de la Palestine. Cela avait été annoncé publiquement et aucun commentaire n'avait été fait, mais il semblerait qu'aux Etats-Unis personne n'ait contacté le Secrétaire général pour lui dire qu'il y avait un problème.

Nous savons que, selon l'Accord de siège, il est du devoir du pays hôte d'informer le Secrétaire général qu'il éprouve certains problèmes. Or, nous avons été de nouveau informés qu'aucun contact de ce genre n'avait été pris jusqu'à ce que le passeport soit à nouveau présenté - non pas le 24, mais le 25 novembre. Nous savons tous que le 24 novembre c'était Thanksgiving, et nous n'allions pas attendre que l'on nous serve une dinde à la porte de l'Ambassade à Tunis. La demande a donc été présentée le 25 novembre.

L'affaire a été à nouveau soumise au Comité des relations avec le pays hôte. De longues délibérations ont eu lieu, qui auraient dû éviter à l'Assemblée générale de consacrer quelques heures à rappeler ce qui avait été dit au Comité. Toutefois, si vous me le permettez, Monsieur le Président, je citerai un passage de la déclaration faite par le Président du Comité des relations avec le pays hôte lorsqu'il a résumé les délibérations :

"La grande majorité des intervenants ont estimé que refuser la demande de visa à M. Arafat est une violation" - est une violation - "des obligations des Etats-Unis au titre de l'Accord de siège. A cet égard, ces intervenants ont souscrit à la déclaration du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale."

Qu'il me soit permis de vous exprimer, à vous, Monsieur le Président, et au Secrétaire général, notre gratitude pour avoir décidé de défendre l'Organisation des Nations Unies, le respect du droit.

Il n'y a là rien de nouveau. Ce que j'ai dit au sujet de la demande, etc., a été confirmé par la déclaration faite par le Conseiller juridique, M. Fleischhauer. Il confirme bel et bien que la demande avait été présentée le 8 novembre. J'aurais simplement souhaité que sa déclaration soit déjà diffusée comme document aux membres de l'Assemblée, et nous espérons qu'elle le sera ultérieurement.

Essayons de dépasser ce problème. Permettez-moi, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, de remercier les Etats Membres qui, hier, à la Sixième Commission, se sont prononcés sans ambiguïté : 121 pays ont approuvé la position

M. Terzi (OLP)

prise par le Comité des relations avec le pays hôte, à savoir qu'une violation avait été commise par le pays hôte et - ceci est très important - que le pays hôte devrait être "reconnu coupable" d'avoir violé l'Accord.

Tout le monde parle du gaspillage d'argent, de ressources, etc., mais le Gouvernement des Etats-Unis, pays hôte, contraint l'Assemblée à consacrer de nombreuses heures pour redresser certaines injustices résultant de violations de l'Accord de siège.

Nous pensons que l'Assemblée générale a le devoir de faire en sorte que la décision prise par le pays hôte de violer ses obligations juridiques internationales et d'empêcher le libre accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies à tout membre ou invité ne soit pas appliquée. Cette décision des Etats-Unis ne devrait pas être interprétée comme un précédent. La liberté d'action et l'accomplissement des fonctions de cet organe ne devraient être ni entravés ni sabotés par les manipulations du pays hôte, l'autre partie à l'Accord de siège.

Une situation a été créée - oserais-je dire intentionnellement? - nous empêchant de nous acquitter de nos devoirs et responsabilités, mais une fois dans la vie de l'Organisation - je répète, une fois dans la vie de l'Organisation - il faudrait trouver une solution telle que l'Assemblée générale ne puisse accepter de telles manipulations. Etant de bonne foi, espérons que le pays hôte reconsidérera sa décision arbitraire et l'annulera. On peut toujours espérer, d'autant plus qu'une date limite a été fixée.

M. Terzi (OLP)

Nous pouvons laisser au pays hôte le temps de réfléchir et de se demander s'il souhaite encore faire figure de coupable dans un cas comme celui-là. Après tout, la crédibilité et le respect des obligations représentent un principe fondamental pour les relations entre les parties à un accord, quel qu'il soit, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'accords entre les Etats-Unis et la communauté internationale représentée par les Nations Unies.

Je peux affirmer que l'on n'empêchera pas le Président Arafat de présenter le message de paix et le plan d'une démarche réaliste et concrète visant à l'instauration de la paix et à la cessation d'un conflit sanglant. Les Etats-Unis ne sauraient empêcher le Président Arafat ou l'OLP de porter ce message à la connaissance de cette noble assemblée, que ce soit ici ou ailleurs. L'Assemblée générale accueillera le Président Arafat comme il se doit, l'entendra et exprimera son appui, en le faisant sien, au plan de paix qu'a entériné le Conseil national palestinien lors de sa réunion à Alger en novembre dernier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur une correction au paragraphe 3 du projet de résolution dont a fait état le rapporteur. Le paragraphe 3 doit commencer de la façon suivante :

(L'orateur parle en anglais)

"Estime que cette décision ..." au lieu de "Estime que la décision..."

(L'orateur poursuit en espagnol)

Conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale adoptée le 1er novembre 1950, je donne la parole au représentant de la Ligue des Etats arabes.

M. EL-FARRA (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'arabe) : Je souhaite exprimer tout d'abord à l'Assemblée générale et à tous les organes des Nations Unies nos remerciements et notre gratitude pour le rôle grandissant qu'ils jouent au service du message de l'Organisation, de la protection de sa charte et de l'accord qui a été conclu avec l'Etat hôte, ainsi qu'en ce qui concerne la protection du droit de tous les Etats, organisations et mouvements de libération de choisir leurs délégations pour participer aux sessions de l'Assemblée générale.

Je suis venu de Tunis pour écouter M. Yasser Arafat qui va inaugurer le débat sur la question de Palestine ici même, à l'Assemblée générale, au nom du peuple de Palestine. J'allais même exprimer, au nom de la Ligue des Etats arabes, nos remerciements et notre gratitude aux Etats-Unis d'Amérique, à leur président, à

M. El-Farra

leur gouvernement et à leur peuple, pour la protection qu'ils accordaient à M. Yasser Arafat. Je me préparais à faire l'éloge des Etats-Unis d'Amérique qui avaient sauvegardé leur tradition émanant du patrimoine dont peut s'enorgueillir le peuple américain et qui figure dans le préambule de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique. La liberté d'expression, la liberté d'opinion et la liberté d'écouter l'opinion de l'autre sont les valeurs dont se sont inspirés les fondateurs des Etats-Unis d'Amérique.

Je me préparais même à exprimer mes remerciements aux Etats-Unis pour leur volonté manifeste de protéger ces droits.

Malheureusement, alors que je me trouvais dans l'aéroport de Londres, avant de rejoindre New York, j'ai été surpris d'apprendre que le pays hôte refusait le visa d'entrée sollicité par M. Yasser Arafat, en violation de ses engagements juridiques internationaux aux termes de l'Accord de siège.

Chacun a pu suivre le drame qui s'est déroulé, mais jamais nous n'aurions pu imaginer que de tels événements pourraient avoir lieu. Nous avons en effet toujours considéré les Etats-Unis d'Amérique comme une grande puissance ayant des responsabilités particulières en tant que pays hôte et qu'elle ne permettra pas à Israël, l'Etat agresseur, de faire fi du droit de participation d'un représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) au débat sur la question de Palestine dans le cadre de cette organisation internationale.

Cette opinion que nous exprimons a été partagée par le monde entier, y compris par le peuple américain connu pour ses positions courageuses à l'égard de la protection des droits de l'homme et par les médias de ce pays, auxquels je rends hommage du haut de cette tribune en les remerciant pour leur couverture objective des événements, de même que je remercie les médias du monde entier, où qu'ils se trouvent.

Le monde entier a dénoncé la position américaine. Le Secrétaire général des Nations Unies lui-même, M. Pérez de Cuéllar, a exprimé ses regrets face à cette attitude américaine qui n'est pas conforme aux engagements qu'ont pris les Etats-Unis en tant que pays hôte. Le Secrétaire général adjoint a même démontré l'illégalité du refus américain.

M. Chedli Klibi, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, a qualifié cet acte de "tentative d'étouffer la voix de la paix". Par une majorité écrasante, les Etats, leur population et leurs gouvernements, l'ont également dénoncé. La

M. El-Farra

Sixième Commission, qui traite des questions juridiques, a présenté la recommandation qui est actuellement soumise à l'Assemblée et qui a été adoptée par une écrasante majorité, les Etats-Unis d'Amérique et Israël ayant été les seuls à voter contre et le Royaume-Uni s'étant abstenu.

Il ne va pas de l'intérêt des Etats-Unis, qui ont une responsabilité tout à fait particulière aux Nations Unies, de se soumettre aux pressions du lobby sioniste, défiant ainsi la communauté internationale qui désire écouter l'opinion de M. Yasser Arafat. Par cet acte, les Etats-Unis ont révélé leur parti pris à l'avantage d'un seul partenaire, Israël. Est-ce que les Etats-Unis d'Amérique savent que par cette décision, ils ont pratiquement orienté le conflit vers les forces de la modération dans le monde arabe, c'est-à-dire vers leurs amis dans cette région et vers les forces de la modération en Palestine même, qui sont représentées par M. Yasser Arafat? Que peut-on retirer de cette décision américaine sinon que la modération des Etats arabes coûte cher et qu'elle est soumise à des sanctions alors que l'extrémisme israélien est récompensé? Si le Gouvernement américain veut être associé à la politique d'Israël, politique qui honnit la modération et honore l'extrémisme, lequel lui permet de perpétuer son occupation et sa politique d'expansion, est-ce que cela va dans le sens des intérêts américains?

La décision qui a été prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique porte un rude coup aux efforts de paix et à la politique de modération et constitue un affront à ceux qui, parmi les Arabes, ont parié sur une participation efficace et constructive des Etats-Unis d'Amérique. Et telle est la position malheureuse prise par M. George Shultz.

M. El-Farra

Si la communauté internationale, y compris les Etats-Unis d'Amérique, oeuvrent réellement à l'instauration d'une paix véritable dans cette région, les Etats-Unis d'Amérique, par cet acte, aident Israël à se dérober à sa participation dans les actions de paix et dans le respect des résolutions qui ont été à l'origine même de sa création. L'ironie du sort veut que les Etats-Unis d'Amérique accueillent en lui déroulant le tapis rouge le terroriste Shamir à Washington, D.C., leur capitale, alors qu'il reconnaît lui-même avec fierté qu'il a pratiqué et continue le terrorisme contre le peuple de Palestine et qu'ils refusent à M. Yasser Arafat de se rendre au Siège des Nations Unies. La résistance de M. Arafat à l'occupation israélienne ne diffère en rien de la résistance de Washington à l'occupation britannique. La statue de George Washington que l'on peut voir dans la capitale des Etats-Unis d'Amérique, démontre que l'indépendance n'est jamais réalisée par les souhaits mais par la résistance et par la lutte.

On n'a que trop entendu dire que la cause palestinienne était la cause des occasions perdues. Ces occasions perdues ne sont-elles pas dues aux obstacles qui ont été mis sur la voie des Palestiniens? La décision américaine est un autre obstacle. M. Yasser Arafat a voulu, en fait, lever toute équivoque concernant les documents de la Conférence d'Alger. M. George Shultz a voulu faire de cette occasion, par une conspiration du silence contre les Palestiniens, encore une occasion perdue. Nous sommes convaincus que l'on ne pourra pas permettre à M. George Shultz d'agir ainsi.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis prennent extrêmement au sérieux leur responsabilité de pays hôte. Mon gouvernement a régulièrement accordé des visas à d'autres membres de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui, autrement, n'auraient pas réuni les conditions requises pour entrer aux Etats-Unis selon le droit américain, garantissant ainsi que le point de vue de l'OLP puisse être présenté à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi mon gouvernement n'accepte ni le ton ni la teneur de ce projet de résolution et votera contre.

Les Etats-Unis ont longuement détaillé les raisons pour lesquelles ils ont refusé un visa à M. Arafat à la cinquante et unième réunion de la Sixième Commission et à la réunion du Comité des relations avec le pays hôte du 28 novembre. Nous estimons qu'il s'agit là de raisons majeures et nous nous en tenons à notre décision.

M. Okun (Etats-Unis)

En bref, la décision de refuser un visa à M. Arafat est une action pleinement conforme à l'accord de Siège entre les Etats-Unis et les Nations Unies et cela comprend le droit de protéger notre sécurité nationale, qui est conforme aux précédents établis et au droit inhérent largement reconnu de tout pays hôte à protéger sa sécurité nationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Les positions des délégations relatives à la recommandation de la Sixième Commission ont été clairement énoncées à la réunion de la Commission et font partie des comptes rendus pertinents.

J'aimerais rappeler aux membres qu'au paragraphe 7 de la décision 34/401 l'Assemblée générale a stipulé que :

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Avant de donner la parole au premier orateur pour l'explication de vote avant le vote, j'aimerais informer les membres qu'en ce qui concerne le paragraphe 5 du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 6 de son rapport, publié sous la cote document A/43/900, on propose que la date à insérer au paragraphe 5 du projet de résolution soit celle du 1er décembre 1988.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la proposition est acceptée par l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : En conséquence, nous avons accepté de mentionner au paragraphe 5 la date du 1er décembre 1988.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

Je me permets de rappeler aux délégations que conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations depuis leur place.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : A propos de l'examen du rapport du Comité des relations avec le pays hôte (A/43/900), permettez-moi de faire consigner que le Brésil est prêt à appuyer pleinement le projet de résolution contenu dans ce rapport, dont l'adoption a été recommandée par la Sixième Commission à l'Assemblée générale.

M. Nogueira-Batista (Brésil)

Les préoccupations collectives et la requête contenue dans ce projet de résolution ont déjà été exprimées par le Brésil il y a deux jours dans un communiqué de presse publié le 28 novembre 1988 à Brasilia. Je vais vous donner lecture de ce communiqué :

"Le Brésil a appris avec préoccupation que le Gouvernement des Etats-Unis refusait un visa d'entrée à M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui a l'intention de prendre la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme vous le savez, et selon la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale (1974), l'OLP jouit du statut d'observateur aux Nations Unies avec les droits correspondants. Y faire obstacle en empêchant son dirigeant de prendre la parole à l'Assemblée générale constitue une menace non seulement au droit des observateurs mais également à la liberté d'expression qui est l'essence même de la plus haute instance internationale.

Le Gouvernement du Brésil ne peut que déplorer la décision de refuser un visa au dirigeant palestinien et exprime l'espoir que cette décision sera réexaminée afin de se conformer aux obligations juridiques assumées par le pays hôte."

Espérons que les autorités compétentes des Etats-Unis prendront sérieusement compte de la volonté collective que va émettre l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'à la suite de cela, ces autorités seront en mesure d'accorder à M. Arafat le visa d'entrée qui permettrait à l'Assemblée générale d'entendre le Président de l'OLP au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous venons d'entendre la dernière explication de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/43/900).

Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstient : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 151 voix contre 2, avec une abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 43/48).

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

M. TARUI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation estime qu'en raison des relations étroites existant entre les Etats-Unis - pays hôte - et les Nations Unies depuis la création de l'Organisation, il aurait été souhaitable que certaines parties de la résolution adoptée il y a un instant soient rédigées en termes plus heureux.

Toutefois, nous regrettons que le Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) se voie privé de la possibilité de prendre la parole à la présente session de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant de la Grèce, qui parlera au nom des Etats Membres de la Communauté européenne.

M. ROUKOUNAS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats Membres de la Communauté européenne pour expliquer notre vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté. Les Douze ont pris note avec inquiétude du refus du Gouvernement des Etats-Unis d'octroyer un visa d'entrée à M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), afin que ce dernier puisse se rendre au Siège des Nations Unies et parler à l'Assemblée générale de la question de Palestine.

Les Douze estiment que, conformément à l'Accord de Siège et à l'avis du Conseiller juridique des Nations Unies, M. Arafat devrait avoir la possibilité de prendre la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

En outre, les Douze croient fermement qu'à ce stade crucial de la situation au Moyen-Orient, il importerait de ne pas faire obstacle au rôle des Nations Unies qui sont l'instance où le leader d'une des parties au différend pourrait exprimer ses vues sur la question. De plus, les Douze jugent nécessaire de maintenir et d'encourager l'impulsion donnée par les récentes décisions du Conseil national palestinien. Les Douze demandent instamment au Gouvernement des Etats-Unis de bien vouloir réexaminer les arguments juridiques et reconsidérer sa décision.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Le Représentant permanent de la Grèce, parlant au nom des 12 Etats Membres de la Communauté européenne, a exprimé la position de ma délégation sur la question dont l'Assemblée est saisie.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

En outre, ma délégation a eu l'occasion de faire connaître son point de vue, tant au Comité des relations avec le pays hôte, il y a deux jours, qu'à la Sixième Commission, hier. Je récapitulerai brièvement certains des points auxquels nous attachons une importance particulière.

Je tiens à préciser qu'aux yeux du Gouvernement britannique M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, aurait dû être autorisé à se rendre au Siège des Nations Unies à New York. C'est là l'obligation juridique des Etats-Unis et ma délégation souscrit à l'avis formulé à cet égard par le Conseiller juridique des Nations Unies.

Mais, de même que nous estimons que les Etats-Unis devraient manifester leur respect aux Nations Unies, nous estimons que les Nations Unies devraient manifester leur respect aux Etats-Unis. Ce respect mutuel aurait dû transparaître dans le libellé de la résolution que l'Assemblée vient d'adopter.

Hier, nous nous sommes donné la peine de rechercher un langage qui, sans affecter le fond du projet, aurait permis à ma délégation d'émettre un vote favorable. Malheureusement, les auteurs du projet n'étaient pas disposés à accepter nos suggestions. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Canada a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée afin qu'il soit pris note de notre préoccupation face à la décision prise le 26 novembre 1988 par le pays hôte. Ce qui importe avant tout au Canada - et cela correspond à la première mesure concrète envisagée dans cette résolution - c'est de voir si oui ou non les Etats-Unis accepteront de reconsidérer leur décision.

Nous entendons signaler à cet égard, aux fins du compte rendu, que nous avons quelques réserves quant au libellé de la résolution. Nous trouvons en particulier que les paragraphes 2 et 3 du dispositif auraient pu être formulés d'une manière plus constructive.

M. BOREHAM (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie a voté pour le projet de résolution que l'Assemblée vient d'adopter. L'Australie approuve les principes défendus dans la résolution. Toutefois, nous aurions préféré que l'on évite d'employer le mot "Déplore" au paragraphe 2 du dispositif.

M. Boreham (Australie)

Le Sénateur Gareth Evans, Ministre australien des affaires étrangères et du commerce, a déclaré le 28 novembre devant le Parlement australien :

"Le Gouvernement australien regrette la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis de refuser un visa à M. Yasser Arafat, Prédident de l'OLP, qui souhaitait prendre la parole à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies."

L'Australie estime qu'il aurait mieux valu en l'occurrence employer le mot "Regrette". Nous ne jugeons pas non plus approprié le libellé utilisé par l'Assemblée générale au cinquième alinéa du préambule et au paragraphe 3 du dispositif en ce qui concerne l'interprétation de l'Accord de siège.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Aux termes du paragraphe 5 du dispositif de la résolution que l'Assemblée vient d'adopter, l'Assemblée décide de rester saisie de cette question. En outre, étant donné que la Sixième Commission reste saisie du point 137, l'Assemblée réexaminera en principe ce point, si elle le juge nécessaire, vendredi 2 décembre.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/43/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/43/44)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/682, A/43/699, A/43/786)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/43/802)
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.30/Rev.1, A/43/L.31 et Corr.1, A/43/L.32 et Corr.1, A/43/L.33 et Corr.1, A/43/L.34 et Corr.1, A/43/L.35 et Corr.1, A/43/L.36 et Corr.1, A/43/L.37 et Corr.1, A/43/L.38, A/43/L.41, A/43/L.42)

M. MATNAI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Depuis de nombreuses années, les représentants d'Israël sont venus régulièrement à la tribune pour exprimer le rejet catégorique par Israël du système d'apartheid de l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, je m'associe à mes prédécesseurs pour rappeler une fois de plus qu'Israël est totalement opposé au système d'apartheid de l'Afrique du Sud et qu'il le rejette. Nous le condamnons comme nous condamnons le racisme sous toutes ses manifestations. C'est une expression de l'inhumanité la plus cruelle de l'homme. C'est un fléau moral de première grandeur. Il n'a pas sa place dans notre monde, et il faut l'extirper, partout, chaque fois qu'il surgit.

L'Etat d'Israël et ses citoyens sont particulièrement sensibles à cette question. Il y a un peu plus de 40 ans, six millions de Juifs - un tiers de la population juive mondiale - ont péri dans les fours des camps de la mort nazis à cause du racisme nazi. Ils ont été exécutés pour une seule raison, parce qu'ils étaient juifs. Et même avant cette heure la plus sombre de l'histoire humaine, le peuple juif a souffert pendant des siècles de l'angoisse de la persécution et de l'oppression émanant du racisme.

Cette expérience historique douloureuse nous a amenés à répudier sans équivoque le système d'apartheid de l'Afrique du Sud ainsi que toutes les autres manifestations de discrimination raciale dans le monde. A Jérusalem, notre parlement, la Knesset, a adopté un certain nombre de résolutions anti-apartheid.

M. Matnai (Israël)

Le Gouvernement d'Israël et ses dirigeants continuent de publier des déclarations solennelles pour protester contre l'apartheid. Nos représentants dans le monde entier ont signé des communiqués conjoints avec des dirigeants africains dans lesquels nous réitérons notre opposition à l'apartheid, et en maintes occasions nous avons pris la parole et bien précisé notre position dans divers organes et institutions des Nations Unies.

Ces dernières années, le Gouvernement d'Israël a adopté d'autres mesures. Il a pris un certain nombre de dispositions et de sanctions contre l'Afrique du Sud, conformément à la politique adoptée par la majorité des démocraties occidentales. Depuis mars 1987, au moment où nous avons mis en oeuvre ces mesures, le Gouvernement d'Israël a continué de limiter ses relations avec l'Afrique du Sud. Brièvement décrites, ces mesures comprennent une interdiction des investissements en Afrique du Sud; la rupture de tout lien culturel avec toute organisation en Afrique du Sud qui dépend d'une manière quelconque du régime d'apartheid - tout récemment, Israël a puni des sportifs israéliens qui avaient participé à des événements sportifs en Afrique du Sud; l'interdiction de toute collaboration scientifique; la non-promotion du tourisme; et l'interdiction d'utiliser des ports israéliens pour le transit à destination et en provenance de l'Afrique du Sud.

En outre, le Gouvernement israélien a créé un fonds spécial pour promouvoir la mise en oeuvre de programmes de formation en Israël, destinés à des représentants de la communauté noire d'Afrique du Sud, dans les domaines de l'éducation, de la culture et du développement social.

Il importe également de noter que les liens entre Israël et la communauté noire en Afrique du Sud se sont resserrés. L'Histadrut, la fédération générale du travail israélienne, a demandé à ses membres de rompre tout contact avec l'Afrique du Sud et de resserrer les liens avec les syndicats d'Afrique noire. A la fin de 1988, Israël aura ainsi reçu plus de 100 stagiaires de l'Afrique noire qui auront participé à divers cours dans les domaines du développement coopératif à l'Institut afro-asiatique et au Centre de développement communautaire de Mont Carmel. Le cours le plus récent a lieu actuellement. Il s'agit d'un cours important intitulé "Rôle des organisations populaires dans le développement national communautaire", dispensé à 25 étudiants de la communauté noire d'Afrique du Sud. Israël est l'un des quelques pays qui organisent ces cours constructifs de formation. Nous demandons à toutes les nations de suivre cet exemple et de prévoir de tels cours dans leurs pays respectifs.

M. Matnai (Israël)

Qui plus est, conformément à la tradition établie ces dernières années, un certain nombre d'éminents dirigeants noirs d'Afrique du Sud se sont rendus en Israël au cours de 1988. Israël, une fois encore, s'est joint aux quelques pays qui ont protesté auprès des autorités sud-africaines contre leur tentative de bâillonner la voix de l'opposition, la publication "The Weekly Mail". L'éditeur a jugé nécessaire de remercier Israël de son action.

Israël est convaincu que ces mesures concrètes continueront de contribuer sensiblement à la lutte internationale contre l'apartheid et qu'elles serviront à favoriser la paix et l'harmonie dans tous les secteurs de la population sud-africaine. Le Gouvernement d'Israël est prêt à coopérer avec d'autres pays également afin de promouvoir des programmes de formation destinés aux représentants de la communauté noire d'Afrique du Sud.

Israël, en adoptant des mesures essentielles de lutte contre l'apartheid, est donc sur la bonne voie et il se propose d'en adopter d'autres dans le même sens à l'avenir.

M. Matnai (Israël)

Nous sommes reconnaissants aux membres du Comité spécial contre l'apartheid d'avoir enfin compris et jugé bon de mentionner les mesures positives prises par Israël. Toutefois, je ne peux m'empêcher de faire quelques observations au sujet de ce qui est devenu un rituel annuel au cours du présent débat. Apparemment, nous sommes réunis ici pour discuter de la question troublante de l'apartheid. Mais cet objectif extrêmement important est constamment menacé par la tendance constante à abuser de ce débat en proférant des accusations calomnieuses et injustifiées à l'encontre de mon pays. On nous fait l'honneur une fois encore d'élaborer un rapport spécial et une résolution spéciale qui accusent faussement Israël d'avoir des liens spéciaux avec l'Afrique du Sud. Tant que le Comité spécial ne jugera pas opportun de décider finalement qu'il n'y a pas lieu de faire une telle discrimination, de désigner nommément un pays et de falsifier purement et simplement les faits, nous serons tenus de demander aux Etats Membres de s'opposer aux projets de résolution concernant les relations entre Israël et l'Afrique du Sud et à tout projet de résolution qui désigne cyniquement Israël.

Depuis le début du débat, plusieurs délégations arabes ont, et c'était à prévoir, lancé plusieurs accusations pour faire, disent-ils, toute la lumière sur la prétendue relation entre Israël et l'Afrique du Sud. On nous a accusé ad nauseam d'entretenir des liens avec l'Afrique du Sud, autant d'inventions et de mensonges. Peu importe que ces accusations n'aient jamais été étayées par les faits. La vérité n'a guère de place dans ce débat.

Le résultat le plus déplorable de la campagne arabe de discrédit contre Israël est ressentie par les pays qui luttent contre l'apartheid. Les attaques arabes contre Israël ne servent qu'à banaliser la lutte contre l'apartheid. Pour les représentants arabes qui ont accusé Israël et qui ont manipulé la question afin de s'assurer des succès politiques, la question de l'apartheid n'est qu'un autre moyen de propagande dans l'escalade de leur campagne contre mon pays.

Mais nous voyons une lueur au bout du tunnel. Chaque année qui passe, il devient de plus en plus évident que la campagne arabe qui cherche à semer la dissension entre Israël et l'Afrique noire échoue. Plusieurs pays arabes découvrent que l'Afrique ne se laisse pas induire en erreur par des déformations de la vérité et des mensonges éhontés. Petit à petit, les mensonges arabes apparaissent pour ce qu'ils sont. En public, les pays arabes ont de plus en plus de difficultés à inciter les pays africains à ne pas renouveler leurs relations

M. Matnai (Israël)

avec Israël. En privé, les représentants africains en ont tout simplement assez de voir comment certains pays arabes manipulent cyniquement la question de l'apartheid pour des raisons d'opportunisme politique.

Au cours des précédents débats, ma délégation a réagi à toutes les accusations lancées contre nous en les réfutant. Notre commerce avec l'Afrique du Sud est très limité - moins de 1 %, d'après le Fonds monétaire international (FMI) et le Secrétaire général lui-même a confirmé que la notion de collaboration nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud était absurde. Ma délégation a également abordé la question de la prétendue "solidarité afro-arabe". Nous avons rappelé lors de déclarations précédentes l'histoire de la traite des esclaves par les Arabes en Afrique et ses séquelles tenaces. Nous avons informé les Etats Membres que la Libye avait réussi à recruter des membres de l'OLP et d'autres mercenaires arabes pour l'aider dans sa guerre contre le Tchad. L'année dernière, le représentant du Tchad a confirmé que la Libye avait eu recours à des terroristes de l'OLP dans la guerre qu'elle mène contre son pays.

Au cours de débats précédents, ma délégation a également insisté sur le commerce pétrolier important entre les pays arabes et l'Afrique du Sud. Les efforts constants que déploient certains gouvernements arabes afin de dissimuler les liens commerciaux qu'ils entretiennent avec l'Afrique du Sud afin d'être à l'abri de toute révélation publique ont joué un rôle majeur dans la campagne menée par les Arabes en vue d'amplifier les prétendues relations d'Israël avec l'Afrique du Sud.

L'année dernière et l'année précédente, nous avons préparé un rapport complet sur ce commerce pétrolier. Nos sources sont au-dessus de tout soupçon : le Shipping Research Bureau, une organisation anti-apartheid dont le siège est aux Pays-Bas et le registre maritime de la Lloyd à Londres. Les résultats de nos enquêtes sont stupéfiants : de 1980 à 1984, les exportations pétrolières des pays arabes vers l'Afrique du Sud se chiffraient à près de 10 milliards de dollars des Etats-Unis. Depuis notre dernier rapport, le Shipping Research Bureau a publié un nouveau rapport, daté de septembre 1988. Ses recherches montrent que rien n'a changé. Il indique clairement que pendant une période de huit ans, de 1979 à 1987, plus de 50 millions de tonnes de pétrole brut en provenance du golfe Persique ont été fournies à l'Afrique du Sud, et ce, bien entendu, en violation directe de l'embargo contre l'Afrique du Sud.

M. Matnai (Israël)

Ma délégation tient également à attirer l'attention des Etats Membres sur le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/43/44). Dans ce document, un certain nombre de pays arabes sont nommément désignés pour complicité dans des expéditions de pétrole à l'Afrique du Sud.

Malheureusement, des faits aussi troublants ne semblent avoir que peu d'importance. Israël continue d'être un bouc émissaire. On l'accuse d'avoir exercé des activités auxquelles il ne s'est jamais livré. Nous sommes jugés selon le critère de deux poids deux mesures.

L'apartheid est un trop grand fléau pour qu'on le manipule cyniquement en menant une campagne de diffamation et de calomnies et qu'on s'en serve comme instrument de haine obsessionnelle envers mon pays. Il faudrait au contraire qu'il y ait unité d'effort afin, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, d'éliminer l'apartheid et toutes les autres formes de discrimination et d'intolérance qui affligent notre monde.*

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : La doctrine de l'apartheid divise les hommes en fonction de leur couleur, de la pigmentation de leur peau et conduit à ancrer fermement dans les esprits que la minorité blanche d'Afrique du Sud est qualifiée du fait de sa couleur pour régner dans un pays où la majorité noire vit dans des lieux ségrégués et le plus souvent dans des conditions déplorables. C'est un système de répression inhumaine des Noirs, un système qui est un outrage à la race humaine et qui devrait être aboli depuis longtemps.

Pourtant, chaque année, les membres de l'Assemblée doivent examiner cette question et cette année ne fait pas exception. Nous avons adopté résolution après résolution pour condamner les politiques infâmes du régime d'apartheid et nous avons toujours manifesté notre solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud. Tout ce qui doit être dit sur la question a déjà été dit. Cependant, nous devons veiller à ne jamais relâcher notre vigilance car cela ne contribuerait qu'à prolonger et à renforcer l'entêtement et l'arrogance du régime d'apartheid. Nous ne devons jamais considérer notre débat sur la question comme un simple rituel car nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale a la

* M. Branco (Sao Tomé-et-Principe), Vice-Président, assume la présidence.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

responsabilité morale de faire triompher la justice. La population noire doit pouvoir exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et décider elle-même de son propre destin.

Au moment même où nous parlons, le peuple déjà si éprouvé d'Afrique du Sud continue d'être assujéti aux mesures draconiennes imposées par le régime tyrannique. Au mois de juin de cette année, le régime de Pretoria a décrété à nouveau l'état d'urgence pour une durée de 12 mois. C'est là un nouvel exemple très clair de l'intransigeance avec laquelle le régime pratique sa politique "d'apartheid maintenant, apartheid à jamais".

Des atrocités sont perpétrées à l'encontre non seulement des Noirs d'Afrique du Sud, mais également de la population des Etats de première ligne africains et indépendants voisins. Ma délégation sait très bien que l'apartheid n'est pas seulement un problème qui touche seulement l'Afrique du Sud : la politique raciste et agressive du régime de Pretoria affaiblit sérieusement la paix et la sécurité en Afrique australe et menace la paix et la sécurité internationales.

Brunéi Darussalam s'est toujours opposé à l'apartheid et je suis ici aujourd'hui pour redire que nous condamnons de manière constante et catégorique l'apartheid sous toutes ses formes et manifestations. Le Ministre des affaires étrangères de Brunéi Darussalam, dans la déclaration qu'il a faite au cours du débat général, le mois dernier à l'Assemblée, a demandé à la communauté internationale de continuer à exercer sa pression politique et économique sur l'Afrique du Sud afin que sa politique d'apartheid puisse être démantelée.

Nous maintiendrons fermement notre position tant que le système odieux d'apartheid n'aura pas été supprimé. Ce n'est qu'en abolissant totalement le système d'apartheid que le peuple opprimé d'Afrique du Sud pourra sortir victorieux de sa lutte courageuse.

Pour conclure, ma délégation voudrait rendre hommage au dévouement admirable et aux efforts inlassables dont le Comité spécial contre l'apartheid, sous la direction de M. Joseph Garba, a fait preuve pour réaliser notre noble objectif. Nous devons intensifier notre action contre ce système odieux et alléger les souffrances de nos semblables.

M. TEEHANKEE (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Dans une semaine nous célébrerons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pendant 40 ans la Déclaration a été la pierre angulaire de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme soigneusement élaborés et adoptés par notre organisation pour constituer les piliers sur lesquels reposent les nobles principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Il est incontestable qu'au cours des ans les principes énoncés dans la Déclaration ont été et continuent d'être une source d'inspiration lors de l'adoption de constitutions nationales et de lois et conventions internationales qui ont garanti le respect des droits de l'homme fondamentaux et de la dignité de l'homme en tant que personne humaine, après le génocide et l'outrage moral de la seconde guerre mondiale.

Alors que cette réalisation pourrait bien être la cause d'une commémoration importante à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration, nous sommes tristes de constater qu'en 40 ans d'existence, il est flagrant que la Déclaration universelle des droits de l'homme n'a pas eu de portée pratique sur la vie des Noirs opprimés d'Afrique du Sud et ne leur a pas permis de vivre dans la dignité à cause de l'imposition inhumaine de l'apartheid par leur gouvernement.

Depuis tant d'années maintenant, les Sud-Africains noirs ont souffert incommensurablement sous la botte de l'apartheid, système institutionnalisé de la discrimination raciale perpétrée par le régime raciste de Pretoria afin de maintenir la suprématie de la minorité blanche dans le pays.

En ce qui concerne le Gouvernement sud-africain, les droits de l'homme fondamentaux inscrits dans la Déclaration ne devraient pas être exercés par sa population noire tout simplement parce qu'elle est noire, faisant ainsi fi des nobles idéaux et principes pour lesquels les Nations Unies ont été créées et qu'elles défendent.

Il semble que la question de la politique d'apartheid universellement condamnée de l'Afrique du Sud soit soumise à l'examen de cet organe depuis une éternité. Chaque année, pratiquement depuis la naissance des Nations Unies, des débats se déroulent et des résolutions et des décisions sont adoptées pour mettre fin à cette politique brutale. Cette question est inscrite depuis si longtemps à l'ordre du jour de l'Assemblée générale que nombreux sont ceux qui expriment de plus en plus souvent la crainte que ces débats ne se transforment en un rituel annuel parfaitement inutile.

M. Teehankee (Philippines)

Les Philippines partagent le point de vue de nombreuses autres délégations, selon lequel nos débats expriment la volonté inébranlable des Etats Membres de lutter contre l'apartheid et de le bannir car il n'a pas de place et ne saurait être toléré dans une société civilisée.

Les Etats Membres doivent faire montre d'une volonté politique ferme, au-delà et au-dessus de toute considération politique, économique et autre, afin de remporter ce combat contre l'oppression, l'injustice et l'inhumanité de l'homme.

Depuis le débat de l'an dernier consacré à cette question, la situation en Afrique du Sud s'est fortement dégradée. Le régime a accru ses actes de répression contre les adversaires de l'apartheid qui ont déjà tant souffert. L'état d'urgence, qui a coûté tant de vies et envoyé des milliers d'hommes, y compris des enfants, dans les prisons, a été reconduit une fois de plus. Sous couvert d'urgence, les autorités sud-africaines ont repris ouvertement leur politique de déplacements forcés à grande échelle de la population noire en vue de perfectionner leur plan de consolidation des "homelands". Afin d'éviter toute publication de ces atrocités, de sévères restrictions ont été imposées aux médias, tant étrangers que nationaux. Des élections séparées pour les Blancs et les Noirs ont eu lieu, visant toutes à priver la majorité africaine indigène de l'exercice de ses droits fondamentaux.

La liste est longue, infinie même. N'y aura-t-il pas de fin à la lutte des Sud-Africains noirs pour la liberté et l'égalité? La paix continuera-t-elle d'échapper au malheureux peuple noir de l'Afrique du Sud et de la région?

Le moment est venu de renoncer aux espoirs trompeurs suscités par les réformes promises par Pretoria, qui ne sont que des actes d'apaisement transparents. Le moment est venu de comprendre que, comme l'ont montré les événements, recourir à la persuasion ne servirait à rien. Le moment est venu de se pencher davantage sur la question du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous les hommes sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue ou de religion, plutôt que sur les diamants, l'uranium, le charbon, l'or et d'autres métaux précieux.

Les Philippines sont fermement convaincues que c'est maintenant qu'il faut exercer la volonté politique ferme nécessaire pour lutter contre l'apartheid. La communauté internationale n'a plus qu'un moyen pacifique de contraindre les dirigeants de Pretoria d'abolir l'apartheid, à savoir l'imposition de sanctions globales et obligatoires aux termes du Chapitre VII de la Charte.

M. Teehankee (Philippines)

Nous lançons un appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils soient à la hauteur de leurs responsabilités à cet égard. Ce n'est qu'en imposant des sanctions globales et obligatoires à l'Afrique du Sud que l'on fera comprendre au régime de ce pays que son mépris continu et injustifiable des résolutions des Nations Unies condamnant la politique d'apartheid ne sera pas toléré plus longtemps.

M. MOHIUDDIN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Qu'à cette époque la valeur des hommes et des femmes dépende de la couleur de leur peau est une honte pour notre génération. Il est encore plus répréhensible que la communauté mondiale laisse perpétrer constamment cette vile injustice en silence et sans protester.

L'apartheid est un système odieux qu'il faut démanteler. Nous avons peine à imaginer que nombreux sont aujourd'hui ceux pour lesquels cet état de choses est acceptable. Nous avons le coeur serré en constatant que nombreux sont encore ceux qui croient que les réformes peuvent conférer de la respectabilité à ce régime. Il ne saurait en être ainsi. On ne saurait réformer l'apartheid. Il faut l'abolir totalement. Sinon il continuera de grignoter le corps politique de l'humanité comme une tumeur maligne. Si Pretoria n'agit pas de son propre chef, le monde devra l'y obliger.

Chaque heure de retard aggrave la douleur. Chaque jour de retard accroît la souffrance. Je ne parle pas seulement des milliers de Mandela qui languissent dans les cachots d'Afrique du Sud. Je parle de la nation entière qui est en prison. Nous ne saurions lui refuser la justice en la retardant indéfiniment. Ne pas s'attaquer au mal revient à le tolérer.

La Charte des Nations Unies exprime les aspirations de notre génération. Elle doit donc renforcer notre foi en l'idéal le plus chéri de notre époque, à savoir que tous les hommes sont nés égaux. Cela n'est absolument pas une valeur que Pretoria fait sienne. Nous avons raisonné avec l'Afrique du Sud. Nous avons discuté avec elle, nous l'avons cajolée, nous l'avons suppliée. Nous avons essayé tous les moyens non violents, tous sauf un, celui des sanctions globales obligatoires. Est-il possible qu'il y ait des circonstances qui se prêtent mieux à l'application des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte que celles-ci?

M. Mohiuddin (Bangladesh)

Selon nous, il existe au moins quatre domaines importants dans lesquels il nous faut renoncer à tout contact avec l'Afrique du Sud.

Premièrement, nous devons tous, sans exception, nous abstenir de fournir à ce pays de l'équipement et des techniques qui, quelle qu'en soit la destination avouée, renforceraient sa capacité militaire. Le matériel à double usage, tels radars, ordinateurs et équipement électronique, doivent être inclus dans ces interdits.

Deuxièmement, des matières premières essentielles, tels le pétrole et le gaz, propres à raffermir le régime, ne doivent pas être fournies. Les entreprises commerciales qui respectent cet interdit doivent être récompensées. Le Comité spécial contre l'apartheid devra faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard des entreprises qui chercheraient à tirer profit de cette situation, de même qu'il devrait les dénoncer auprès de l'opinion publique internationale.

Troisièmement, tous les flux financiers vers l'Afrique du Sud, qu'il s'agisse d'investissements, de crédits ou de prêts, privés ou officiels, doivent cesser. Nous saluons l'esprit de ceux qui ont décidé de ne plus octroyer de prêts à l'Afrique du Sud. Les contacts humains avec l'Afrique du Sud tels que les rencontres sportives ou les visites, devraient être réduits au minimum. La pression psychologique de l'isolement est considérable. Je suis certain que cela contribuerait à la réalisation de nos objectifs.

Certains ont avancé que de telles mesures aggraverait les souffrances de la majorité noire. Cette majorité semble disposée à supporter ces épreuves pour s'assurer un avenir digne et décent. Elle a certes raison. Je viens d'un pays, le Bangladesh, qui a payé cher, en sueur, en sang et en larmes, sa liberté. Il ne l'a pas regretté. Le sacrifice rend cette liberté plus précieuse encore.

Le Bangladesh se joint à ceux qui exigent sans ambiguïté que Pretoria remette immédiatement en liberté tous les prisonniers, détenus et personnes faisant l'objet de restrictions. Les médias doivent avoir la possibilité de diffuser une information objective. Toutes les lois discriminatoires doivent être abrogées, et tous les travailleurs doivent pouvoir jouir des droits syndicaux. Les structures des bantoustans doivent disparaître. Les troupes sud-africaines en maraude dans l'Angola du Sud doivent être retirées. Pretoria doit entamer un dialogue politique

M. Mohiuddin (Bangladesh)

avec les véritables dirigeants de la majorité afin d'instaurer un gouvernement représentatif. L'Afrique du Sud doit tenir compte des appels du monde exprimés par les résolutions des Nations Unies sous peine d'être bannie de la communauté internationale comme un méprisable paria.

Nous engageons la minorité sud-africaine à se désolidariser de son régime odieux. Elle aurait certes la conscience en paix si elle agissait ainsi. Nous l'assurons de tout notre soutien et de toute notre coopération pour l'instauration de relations harmonieuses avec la majorité. Cela peut être fait et doit être fait. Il s'agit là d'une épreuve que toutes les communautés d'Afrique du Sud doivent surmonter pour qu'elles puissent, ensemble, jouir en paix des biens de leur terre si riche.

L'Afrique du Sud est une atteinte à notre conscience. Il en est ainsi en raison du comportement irrationnel d'un régime raciste aveugle et inconscient. Le monde ne peut porter à jamais cette lourde culpabilité. Il est temps d'agir et d'agir de concert pour que cette pression disparaisse. Nos actes ne porteront peut-être pas leurs fruits aujourd'hui ni même demain. Mais ils contribueront à l'évolution et, surtout, nous éviterons ainsi d'être accusés par la postérité de n'avoir pas réellement tout tenté.

M. VASILIEV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Pour l'Organisation des Nations Unies, l'une des tâches les plus urgentes est l'élimination du régime raciste d'Afrique du Sud. La nature incompatible de ce régime avec les normes de l'éthique universelle et du droit international est évidente. L'Assemblée générale a réaffirmé plus d'une fois, par sa résolution 42/23 C, que l'apartheid constituait un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationale. Cependant, malgré l'indignation croissante de tous les hommes de bonne foi, l'apartheid persiste. Qui plus est, on constate une augmentation du nombre des victimes de la terreur et de la répression, moyens employés par les racistes de Pretoria pour tenter d'écraser les manifestations massives de la population de l'Afrique australe qui ont pour but d'obtenir la jouissance des droits élémentaires de l'homme. Tout récemment encore, le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies ont adopté diverses résolutions condamnant sans appel la politique et les pratiques du régime d'apartheid, les arrestations massives et les assassinats commis par les racistes et demandant avec force que soient remis en liberté tous les détenus

M. Vasiliev (RSS de Biélorussie)

politiques. Ces textes soulignent également qu'une solution durable et équitable du problème de l'Afrique du Sud ne peut intervenir que par l'élimination complète de l'apartheid et la création d'un Etat démocratique multiracial et unifié.

Tel est précisément le but de la lutte menée par les forces patriotiques de l'Afrique du Sud et plus particulièrement par l'avant-garde connue, c'est-à-dire l'ANC.

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid souligne que :

"... le régime raciste de Pretoria a intensifié la répression en Afrique du Sud pour essayer de briser toute forme d'opposition dans le pays et d'imposer sa volonté politique." (A/43/22, par. 183)

Cela s'est concrétisé par l'interdiction décrétée en février dernier par le régime de Pretoria des activités politiques des différentes organisations démocratiques de masse dont le Front démocratique uni et le Congrès des syndicats sud-africains.

Un certain nombre de responsables religieux ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient au Parlement pour protester contre cette décision et demander son abrogation. L'interdiction des activités des organisations démocratiques d'opposition montre une fois de plus le vrai visage du régime raciste sud-africain qui s'efforce d'écraser complètement tout mouvement progressiste dans le pays.

Ces actes du régime raciste ont été unanimement et fermement condamnés par la majorité de la communauté internationale lors de l'examen de cette question au Conseil de sécurité, en mars dernier. Ces actes ont été perçus, à juste titre, comme une nouvelle manifestation de la violence politique et comme un nouveau maillon de la chaîne des crimes commis par le régime raciste contre la population de son pays et même comme une atteinte aux principes généralement reconnus du droit et de la liberté.

Dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid et dans les interventions des représentants à la présente session, de nombreux faits ont été cités attestant l'aggravation de la situation en Afrique du Sud. Le régime de Pretoria a de nouveau décrété et intensifié l'état d'urgence en l'appliquant à l'ensemble du territoire. En conséquence, un couvre-feu virtuel a été imposé dans les villes à population de couleur et les activités de la presse ont été presque complètement interdites. Les arrestations arbitraires de masse ont été intensifiées ainsi que les détentions sans procès, la torture et les massacres de nombreux patriotes africains emprisonnés.

M. Vasiliev (RSS de Biélorussie)

Cependant, la répression de masse, la violence et les restrictions graves imposées qui caractérisent cette situation d'urgence n'ont pas pour autant muselé l'indignation et les protestations.

Le régime d'apartheid envisage de nouvelles mesures législatives pour réduire ses opposants au silence le plus complet. Du haut de cette tribune, il a été dit à plusieurs reprises, et notamment au cours du débat actuel, que le régime d'apartheid non seulement ne pouvait qu'apporter d'énormes souffrances au peuple d'Afrique du Sud mais créait de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité du monde en pratiquant une politique d'agression, de déstabilisation et de terreur contre les Etats africains indépendants.

Ce n'est un secret pour personne que le comportement agressif de Pretoria s'explique avant tout par l'aide directe et indirecte que ce régime reçoit de divers pays occidentaux et de leurs sociétés multinationales.

M. Vasiliev (RSS de Biélorussie)

De nombreux faits figurent à ce sujet dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid. Je voudrais me référer à quelque chose qu'a dit le Président du Comité spécial contre l'apartheid :

"L'apartheid est la plus grande insulte à la conscience humaine. On ne peut que s'étonner que des pays qui peuvent si bien invoquer les droits de l'homme ferment les yeux devant les actes odieux du régime."

Il ne fait aucun doute que la collaboration de certains pays occidentaux avec le régime d'apartheid est la principale raison de l'échec des efforts de la communauté internationale pour isoler et boycotter effectivement ce régime. Les actes des autorités racistes de Pretoria, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, rendent encore plus urgentes les demandes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'une grande partie de l'opinion publique internationale visant l'intensification des pressions politiques et économiques sur le régime d'apartheid. Même les partisans du régime d'apartheid reconnaissent maintenant que sa disparition n'est plus qu'une question de temps. L'état d'urgence et l'aggravation de la crise économique montrent clairement l'incapacité du régime à trouver une solution politique adéquate aux problèmes du pays.

C'est pourquoi les Nations Unies doivent adopter des mesures nouvelles et plus efficaces pour éliminer ce dangereux foyer de colonialisme, de racisme et d'apartheid dans le sud de l'Afrique.

A cet égard, ma délégation appuie entièrement les demandes croissantes de la communauté internationale visant l'imposition de toute urgence de sanctions globales et obligatoires à l'Afrique du Sud. Nous sommes en faveur du strict respect par tous les Etats des décisions déjà adoptées par le Conseil de sécurité, notamment l'embargo sur la fourniture d'armements à l'Afrique du Sud.

S'inspirant toujours d'une position de principe à l'égard des politiques criminelles d'apartheid, nous respectons rigoureusement les dispositions bien connues des accords internationaux et des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatifs à l'élimination de ce phénomène honteux. Notre position de principe à l'égard de la politique d'apartheid est confirmée par le fait que la RSS de Biélorussie s'est portée coauteur de cinq projets de résolution sur ce point.

M. Vasiliev (RSS de Biélorussie)

Ma délégation appuie entièrement la position que l'imposition de sanctions globales et obligatoires par le Conseil de sécurité en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies constituerait le moyen le plus pacifique, le plus approprié et le plus efficace de mettre fin à l'apartheid et de remplir les responsabilités qu'impose aux Nations Unies le maintien de la paix et de la sécurité internationales, actuellement menacées et violées par le régime d'apartheid.

La RSS de Biélorussie se tient aux côtés des peuples du continent africain. Nous sommes en faveur de l'élaboration d'un règlement politique. Nous appuyons la lutte du peuple d'Afrique du Sud pour l'élimination totale de l'apartheid et pour l'exercice de son droit à l'autodétermination dans une Afrique du Sud libre, démocratique, unie et non fondée sur la race.

M. TANASIE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : La présente session de l'Assemblée générale se déroule à une époque où des efforts importants sont déployés aux niveaux bilatéral et multilatéral pour améliorer le climat politique international. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans la création de nouvelles possibilités pour régler des différends, restaurer et intensifier la paix et accroître l'espoir que cet affrontement cède le pas à la coopération.

Malheureusement, une évolution aussi positive ne s'applique pas à toutes les parties du monde. C'est le cas de l'Afrique du Sud, où la situation continue de se détériorer. La principale cause est certainement l'existence continue de l'apartheid, que la communauté internationale a déclaré crime contre l'humanité.

Depuis l'imposition de l'état d'urgence et autres règlements subséquents, la répression brutale et aveugle de la population noire de ce pays s'est renforcée de façon dramatique. Les adversaires de l'apartheid, les combattants de la liberté, les dirigeants et autres activistes des organisations anti-apartheid ont été emprisonnés de façon arbitraire. Le régime sud-africain continue d'occuper illégalement la Namibie et commet des actes d'agression non provoqués contre les Etats voisins.

Nous sommes profondément inquiets devant le système d'apartheid, affront toujours plus grave aux droits de l'homme les plus fondamentaux et une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. L'abolition de l'apartheid est, de ce fait, devenue un objectif primordial et la responsabilité de tous les Etats Membres des Nations Unies et de toute la communauté internationale.

M. Tanasie (Roumanie)

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, il est évident que l'apartheid ne peut être réformé; il ne peut être que condamné et éradiqué totalement sous toutes ses formes et manifestations. La paix et la stabilité en Afrique du Sud et dans toute la région ne seront garanties qu'en instaurant un régime démocratique fondé sur l'exercice libre et équitable du droit de vote par tous les adultes dans une Afrique du Sud unie et unanime.

La position de la Roumanie sur l'apartheid est bien connue. Nous l'avons réaffirmée maintes fois dans les diverses instances des Nations Unies et autres réunions internationales.

Une ferme condamnation des politiques et pratiques de l'apartheid, une solidarité militante avec les mouvements de libération pour la réalisation des aspirations du peuple à une vie dans la liberté et la dignité, telle est la pierre de touche de la position de la Roumanie à ce sujet.

A notre avis, l'élimination du racisme et de l'apartheid doivent s'accompagner de mesures appropriées pour assurer une pleine égalité de droits et d'obligations pour toute la population du pays. Des mesures doivent également être envisagées pour améliorer les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles de la population afin de supprimer les inégalités sérieuses qui existent en matière d'emploi, de nutrition, de santé, de logement et d'éducation.

Nous sommes d'avis que la communauté internationale en général, et les Nations Unies en particulier, doivent continuer d'accorder une priorité élevée aux programmes de lutte contre les politiques racistes et l'apartheid.

La Roumanie rejette fermement les prétendues réformes sud-africaines qui sont bien loin de l'objectif visé : la levée de l'état d'urgence actuel. Nous demandons instamment l'abrogation des lois de l'apartheid, le démantèlement des bantoustans, la levée des mesures d'interdiction concernant toutes les organisations et partis politiques, la libération de tous les prisonniers politiques et le retour de tous les exilés politiques et des combattants de la liberté.

En utilisant tous les moyens à sa disposition, la Roumanie continue d'appuyer activement les peuples qui luttent contre l'apartheid, afin qu'ils exercent pleinement leur droit à la liberté et un développement indépendant. L'élimination de l'apartheid, l'égalité de droits pour tous sont des nécessités impérieuses de

M. Tanasie (Roumanie)

notre époque. Mon pays est pleinement convaincu que c'est là la seule façon de répondre aux aspirations des peuples au progrès, au développement socio-économique et à la paix. La Roumanie a constamment dénoncé l'occupation illégale de la Namibie et les agressions répétées du régime raciste d'Afrique du Sud contre les nations africaines indépendantes et a demandé la cessation de tels actes et le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ces pays.

La Roumanie a toujours accordé beaucoup d'attention au développement des relations d'amitié et de coopération avec les pays africains.

Nous croyons que l'abolition des politiques d'apartheid et de la discrimination raciale et la création de conditions permettant au peuple sud-africain de participer librement à la formation de son propre destin sont un objectif international majeur qui doit être pris dûment en considération par l'adoption de mesures efficaces par les Nations Unies et la communauté internationale tout entière.

M. Tanasie (Roumanie)

Nous voyons qu'un nombre toujours croissant d'Etats Membres des Nations Unies se prononcent en faveur de mesures efficaces contre la politique d'apartheid, appuyant les justes exigences des pays africains en vue de faire adopter des sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

A cet égard, ma délégation tient à réaffirmer que la Roumanie n'entretient aucune relation avec les autorités sud-africaines.

Par conséquent, il est tout à fait naturel que la communauté internationale continue d'accorder la priorité la plus élevée à la mise en oeuvre des programmes de lutte contre le racisme et l'apartheid adoptés par les Nations Unies.

La Roumanie estime que, vu la situation actuelle, il est très important d'agir de façon énergique pour éliminer totalement la politique d'apartheid, qui est un défi lancé à toute la communauté internationale et qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité mondiales.

En terminant, je tiens à réitérer au peuple d'Afrique du Sud le plein appui et la solidarité militante de la Roumanie dans sa lutte pour l'égalité et la liberté. Je suis convaincu que les efforts des Nations Unies pour abolir la politique anachronique de l'apartheid contribueront à la réalisation de ce noble objectif, à l'élimination de la discrimination et de l'exploitation à l'égard du peuple sud-africain, afin qu'il puisse jouir pleinement de ses droits à la liberté et à l'égalité totale.

Dame Ann HERCUS (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Comme l'Assemblée le reconnaît depuis longtemps, l'apartheid est un mal sans pareil. Parlant lors du débat général, le premier ministre de mon pays a rappelé que tous l'avaient en aversion. Aucune autre violation des droits de l'homme n'a uni de la sorte l'opinion internationale. Les événements de l'année écoulée ont hélas montré que le régime minoritaire de l'Afrique du Sud continue de s'accrocher tenacement au régime d'apartheid malgré la condamnation du monde entier.

La réaction de l'Afrique du Sud aux critiques a été, comme on pouvait le prévoir, négative et peu constructive. Les restrictions apportées à la liberté d'expression, d'association, de mouvement et de la presse ont été renforcées et étendues. Le régime a une fois de plus appliqué l'état d'urgence et proposé des mesures législatives destinées à renforcer les dispositions du Group Areas Act. Pretoria parle d'évolution politique. Il a peut-être assoupli certains éléments insignifiants des lois d'apartheid mais il a laissé intacts les gros piliers de ce système odieux.

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

Comme d'autres pays, la Nouvelle-Zélande a prié instamment Pretoria de mettre un terme au régime d'apartheid grâce à des moyens pacifiques. Nous avons vainement cherché un signe indiquant que les autorités sud-africaines sont disposées à entamer des négociations véritables avec des dirigeants noirs qui bénéficient de crédibilité. Au lieu de cela, la majorité noire d'Afrique du Sud reste étrangère à son propre pays et n'a rien à dire quant à son propre avenir. Nous trouvons un certain réconfort dans les efforts constants de certains éléments de la communauté blanche pour parvenir à des changements pacifiques, sachant que le statu quo ne saurait persister. Mais, comme l'ont très récemment montré les élections municipales, la minorité blanche n'a pas encore reconnu le caractère injuste de la situation en Afrique du Sud ni la nécessité de mettre un terme au régime d'apartheid. Nelson Mandela, le dirigeant le plus respecté d'Afrique du Sud, reste en prison. En juillet, le Premier Ministre de mon pays a fait une déclaration commune avec les premiers ministres d'Australie et d'Irlande demandant la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et la levée de l'interdiction qui frappe l'African National Congress (ANC). Cela montrerait clairement à ceux qui respectent la liberté et le processus démocratique que le Gouvernement sud-africain est sincèrement disposé à participer à un règlement pacifique négocié.

La Nouvelle-Zélande rejette l'apartheid et tout ce qu'il représente. Nous le faisons sur la base de notre expérience et de notre conviction en tant que société démocratique multiraciale. La réalité est que l'apartheid doit cesser, menant à la création d'un Etat multiracial fondé sur l'égalité, la non-discrimination et le respect mutuel. Toutefois, les paroles seules ne détourneront pas les autorités sud-africaines de leur ligne de conduite. Il est évident que seule une pression internationale accrue exercée sur l'Afrique du Sud amènera ce régime à reconnaître la nécessité de changer avant que la situation ne dérive davantage vers la violence et les effusions de sang. La communauté internationale se doit de faire comprendre au régime sud-africain qu'il faut changer. La pression internationale sera sans doute plus efficace lorsque les mesures seront bien orientées et pourront être acceptées et exécutées par tous les pays.

La Nouvelle-Zélande compte se joindre à d'autres pays pour essayer de mettre fin à l'apartheid. Nous considérons les sanctions économiques comme un moyen efficace de maintenir et d'accroître la pression. La Nouvelle-Zélande a déjà appliqué toutes les mesures recommandées par le Commonwealth et mis en oeuvre toutes les mesures adoptées par le Conseil de sécurité, qu'elles soient

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

obligatoires ou volontaires. En fait, à la suite des sanctions appliquées en avril 1987, les importations d'Afrique du Sud en Nouvelle-Zélande pour la période 1987-1988 ont été considérablement réduites. La Nouvelle-Zélande reste attachée à l'application de toutes les nouvelles mesures que pourront adopter le Commonwealth ou l'Organisation des Nations Unies. Nous avons été particulièrement heureux de prendre une part active au travail du Groupe intergouvernemental chargé de l'embargo pétrolier. Nous nous efforcerons d'améliorer l'efficacité de l'embargo sur ce commerce qui a tant d'importance pour l'Afrique du Sud.

Parmi d'autres activités, l'Accord de Nassau de 1985 établissait les bases de l'action actuelle du Commonwealth contre l'apartheid. La Déclaration et le Programme d'action d'Okanagan sur l'Afrique australe, adoptés en 1987, ont permis de renforcer notre orientation. La Nouvelle-Zélande salue le travail du Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth, créé pour assurer la direction voulue à la réalisation des objectifs du Commonwealth en Afrique du Sud. Ces activités comprennent notamment l'application plus vaste, plus rigoureuse et accrue des mesures économiques et autres.

Nous espérons que d'autres pays agiront de manière efficace pour que les perspectives d'un changement réel en Afrique du Sud ne restent pas stériles. A notre avis, le fardeau de ces mesures doit être assumé par l'ensemble de la communauté internationale. Nous pouvons compter que l'Afrique du Sud fera tout en son pouvoir pour protéger sa position. Elle a par exemple refusé d'entendre les voix de la raison et de la modération, comme celles du Groupe des personnalités du Commonwealth. Au lieu de cela, elle a consacré de vastes ressources à sa propagande pour essayer de présenter l'Afrique du Sud de l'apartheid sous un jour favorable.

De plus, la réaction de Pretoria aux protestations de ses voisins a comporté des attaques armées répétées contre leur intégrité territoriale de même qu'une déstabilisation économique. Par exemple, les assassinats dirigés contre les membres de l'African National Congress (ANC) représentent un aspect déplorable de la campagne terroriste de Pretoria. Le Gouvernement néo-zélandais n'accepte pas la violence dans la lutte contre l'apartheid mais, étant donné les actes de provocation constants du régime sud-africain et la violence inhérente à l'apartheid, nous comprenons le sentiment d'impuissance de ceux qui veulent une société juste et démocratique en Afrique du Sud. De même, nous sommes inquiets de la grave situation en Afrique australe, découlant d'une politique systématique de déstabilisation dirigée contre les Etats de première ligne.

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

La situation des pays voisins tels que le Mozambique a suscité, à bon droit, les inquiétudes de la communauté internationale, et nous sommes encouragés de constater que celle-ci se montre de plus en plus disposée à aider les pays de la région.

Pour terminer, nous rejetons totalement la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Nous continuerons à manifester cette opposition par divers moyens pratiques. Nous renouvelons notre engagement d'oeuvrer avec les autres membres de la communauté internationale pour assurer la fin de l'apartheid.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Depuis le débat de l'année dernière consacré à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, une certaine évolution dans la région de l'Afrique australe nous a donné des raisons d'être optimistes. Tout d'abord, et surtout, il semble que la mise en train du processus d'indépendance de la Namibie, qui se fait attendre depuis si longtemps, soit sur le point de devenir une possibilité concrète. Un relâchement des tensions entre l'Afrique du Sud et les Etats de première ligne semble également se manifester. Tous ces événements témoignent d'une orientation positive qui, nous l'espérons, se maintiendra.

Il est évident que ce progrès constaté dans le processus de paix en Afrique australe ne pourra, à lui seul, modifier fondamentalement ce qui est à la source même de la tension en Afrique du Sud et dans la région : le régime ignominieux de l'apartheid.

En dépit d'événements positifs isolés, tels que la commutation des peines de mort prononcées contre les Six de Sharpeville, la situation en Afrique du Sud, où, depuis 1985, la population vit sous un état d'urgence invariablement prorogé, n'a cessé, en fait, de se détériorer. Au mois de février, le régime a sévèrement limité les activités de 17 organisations anti-apartheid importantes et de 18 dirigeants de communautés. Il a également limité les activités de la fédération syndicale la plus importante du pays. Les autorités sud-africaines continuent de perpétrer des actes de violence en procédant, notamment, à des déplacements forcés de la population noire et en plaçant en détention, sans inculpation, des personnes qui s'opposent à l'apartheid.

Le point de vue de la délégation brésilienne coïncide avec celui exprimé par le Président du Comité spécial contre l'apartheid, à savoir que des mesures politiques importantes doivent être adoptées par les autorités sud-africaines afin

M. Nogueira-Batista (Brésil)

de permettre à la population noire majoritaire de s'exprimer librement et de participer vraiment à la vie politique de son pays. Cela ne sera possible que grâce à l'établissement d'un dialogue largement représentatif avec les véritables dirigeants noirs et exigera, entre autres, la levée de l'état d'urgence, la libération de tous les prisonniers politiques, la levée des interdictions frappant les organisations politiques et la cessation de la politique répressive et des actes de violence.

De l'avis du Brésil, la communauté internationale doit continuer d'exercer des pressions pour obliger le Gouvernement de l'Afrique du Sud à éliminer complètement l'apartheid. Nous restons persuadés que l'imposition de sanctions globales et obligatoires est le moyen le plus efficace dont la communauté internationale dispose pour exercer collectivement ces pressions et pour exprimer, en même temps, de façon concrète, sa volonté commune de répudier l'apartheid.

L'intérêt que le Brésil porte à l'élimination de l'apartheid va de pair avec les vœux de tous les pays de l'Atlantique sud, qui aspirent à voir une Afrique du Sud, libérée de l'apartheid, faire partie de la zone de paix et de coopération de la région. Nous appuyons donc pleinement l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste de l'Afrique du Sud comme

"moyen d'atteindre les objectifs de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud," (A/43/512, par. 11)

ainsi qu'il est dit dans le Document final de la première réunion des Etats de la zone, tenue à Rio de Janeiro au mois de juillet dernier.

L'apartheid est rejeté universellement tant dans sa pratique que dans sa théorie et, pour le Brésil, il est d'autant plus condamnable qu'il nie les assises fondamentales sur lesquelles la société brésilienne a été édiflée en tant que nation culturellement et racialement intégrée.

Par son attitude et son comportement, l'Afrique du Sud s'est petit à petit isolée de la vie internationale et, ce qui est intimement lié à sa politique odieuse d'apartheid, n'a pas été à même d'entretenir des relations pacifiques avec ses voisins.

La situation dangereuse et explosive existant en Afrique du Sud résulte aussi de l'application, sur le plan interne, de politiques qui sont, par nature, contradictoires : d'une part, on encourage de plus en plus le processus d'industrialisation et d'urbanisation qui, par définition, exige l'intégration des

M. Nogueira-Batista (Brésil)

Noirs majoritaires en tant que producteurs et consommateurs et, d'autre part, on intensifie la ségrégation politique et sociale de la communauté noire, qui est une pratique anachronique et odieuse. Il semble tout à fait injuste et absolument futile de continuer à exercer une discrimination contre la majorité de la population sud-africaine et à défendre l'apartheid, régime condamné à disparaître.

Le Brésil voudrait, une fois de plus, réitérer sa solidarité sans équivoque avec la juste lutte que mènent les patriotes sud-africains noirs pour éliminer l'apartheid, qui est la cause première de l'injustice et de la tension en Afrique du Sud et qui constitue l'obstacle principal à une paix durable dans la région de l'Afrique australe.

M. MAHALLATI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je vais commencer ma déclaration en citant un verset du Coran :
(L'orateur cite en arabe)

"Et elle est de Ses signes, la création des cieux et de la terre, et la variété de vos langues et de vos teints. Voilà bien des signes, vraiment, pour ceux qui savent." (Le Coran, Sourate 30, Verset 22)

(L'orateur poursuit en anglais)

Une fois encore, l'Assemblée générale se réunit pour examiner la question critique et éternelle de l'apartheid, qui a fait l'objet de débats interminables dans notre organisation et qui, nous l'espérons, sera bientôt totalement éliminé sous tous ses aspects.*

* M. Van Lierop (Vanuatu), Vice-Président, assume la présidence.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Politique d'apartheid et racisme sont les pires formes de violation et de crime contre l'humanité. Ainsi, le regard que portent sur l'apartheid tous les Etats Membres de l'Organisation est plus ou moins le même. Il est plutôt paradoxal de constater que même ceux qui appuient le régime odieux de l'apartheid et collaborent avec lui n'hésitent généralement pas à condamner l'apartheid ou la politique du régime de l'apartheid. Bien que l'opinion soit unanime quant à la nature immorale et criminelle de l'apartheid, les pratiques sont extrêmement diverses. Certains, et il faut le regretter, font preuve de beaucoup de tolérance dans la pratique lorsqu'il s'agit de maintenir une coopération technique, économique, militaire et nucléaire avec le régime de l'apartheid.

La coopération dans le domaine de la technique nucléaire entre les Etats-Unis, le régime sioniste et l'Afrique du Sud ainsi que les activités économiques des Etats-Unis et de certains autres pays occidentaux européens avec le régime de l'apartheid ne sont que quelques-uns des exemples les plus frappants du fossé qui existe entre les paroles et les actes.

Ces mêmes pays empêchent en permanence la concrétisation de toutes les résolutions que l'ONU a prises jusqu'à présent pour éliminer l'apartheid. Ils tergiversent, profèrent des menaces, font de l'obstruction en recourant à toutes les techniques possibles pour finalement mettre leur veto à toute décision sérieuse et efficace qui, sinon, aurait pu véritablement abolir la politique de l'apartheid en Afrique du Sud. Du fait de la politique de certains Etats qui, bien que de façon discrète, entretiennent une coopération étroite avec le régime de Pretoria, le système de l'apartheid persiste toujours. Il persiste toujours bien que dans cette assemblée, chaque année depuis 25 ans, le système maléfique de l'apartheid ait été condamné dans d'éloquents discours. Il persiste bien qu'il ait été constamment condamné par chacun des Etats Membres.

Tout au long de cette longue et angoissante période de douleur, de souffrances, de privations, de pauvreté, de tortures, d'oppression qu'a traversée la majorité sud-africaine, c'est une poignée de pays occidentaux riches et développés qu'il aurait fallu blâmer.

Ceci vaut également pour la Palestine occupée où l'appui économique, financier, militaire et technologique illimité qu'ont apporté les Etats-Unis et certaines puissances s'est traduit par l'obstination des sionistes à continuer d'occuper la Palestine et la répression de la lutte palestinienne depuis 40 ans. Etant donné que le sionisme et l'apartheid sont l'horrible manifestation du même

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

crime contre l'humanité, tous les pays qui sont opposés à l'apartheid devraient donc traiter de la même manière les deux régimes d'Afrique du Sud et de Palestine occupée.

Quarante ans se sont écoulés depuis que l'ONU s'est pour la première fois penchée sur la question de l'indépendance de la Namibie et il y a 22 ans que l'ONU a mis fin au Mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie aux termes de la résolution 2145 (XXI) d'octobre 1966 de l'Assemblée générale et placé le Territoire sous la responsabilité de l'Organisation. Il y a 10 ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978) qui fixe le cadre de l'indépendance de la Namibie, mais l'Afrique du Sud a continué d'occuper illégalement ce territoire. Le régime de l'apartheid n'est pas simplement un problème de répression brutale en Afrique du Sud ou d'occupation illégale de la Namibie, le régime raciste sud-africain a poursuivi de manière systématique une politique d'hostilité envers les pays voisins, mené une guerre d'agression non déclarée et entrepris une campagne de déstabilisation et de sabotage économique contre ces pays qui a entraîné des dégâts matériels et bien des épreuves pour leurs populations.

La persistance de la politique et des pratiques du régime d'apartheid au défi de la communauté internationale doit préoccuper de toute urgence tous les Etats Membres. La situation et les conditions dangereuses qui prévalent en Afrique du Sud exigent que la communauté internationale restaure sa crédibilité en imposant au régime d'apartheid des sanctions économiques et militaires globales en vertu du Chapitre VII de la Charte et mette un terme à la politique d'obstruction de certains pays occidentaux à cet égard.

La communauté internationale est redevable au peuple désarmé et innocent d'Afrique du Sud et au peuple namibien de leur lutte sanglante; ils ont tous deux résisté aux fusillades brutales et aux agressions du régime d'apartheid au prix de leur sang et de leur chair. L'appui que nous apportons aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie n'est pas nouveau, ni le fait que nous condamnions le régime d'apartheid et les différentes formes d'assistance qui lui sont généreusement accordées. Nous avons toujours soutenu que l'appui à la juste lutte du peuple sud-africain et du peuple namibien sous la direction de la SWAPO et la volonté résolue de la communauté internationale de faire pression de toutes les manières possibles sur le régime de Pretoria et ses partisans étaient le seul moyen de débarrasser le monde des racines de ce régime, produit honteux du colonialisme.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Nous espérons voir un front uni de l'instance internationale pour abolir le régime raciste en Afrique du Sud et rétablir l'égalité et la liberté pour tous les peuples qui vivent dans cette région du monde, quelles que soient leur race et leurs origines ethniques. Tous les révolutionnaires et les combattants de l'Islam qui luttent contre le régime sud-africain peuvent être assurés que la République islamique d'Iran leur accorde son plein appui.

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Voilà plus de 25 ans que l'Organisation des Nations Unies est en permanence saisie d'une question que beaucoup d'Etats Membres avaient espéré voir disparaître de l'ordre du jour étant donné la pression très forte exercée par la communauté mondiale. Cependant, l'Assemblée générale est malheureusement saisie une fois de plus de la question intitulée "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et malgré les nombreux efforts entrepris au niveau de l'ONU et d'autres instances internationales, il ne semble toujours pas qu'il y ait de solution en vue.

Ma délégation se voit dans l'obligation d'aborder cette importante question car les preuves abondent qui montrent que l'Afrique du Sud ne respecte pas la Charte des Nations Unies et les principes généralement reconnus en matière de droits de l'homme. Ceci est dûment reflété dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et ses annexes (document A/43/22).

Ce document met en lumière la situation grave qui prévaut en Afrique du Sud et dans la région tout entière. Décidé à s'accrocher au gouvernement par la minorité blanche, au pouvoir arbitraire et à la suprématie raciste, le régime de l'apartheid a redoublé de cruauté dans sa répression contre la population africaine et intensifié sa politique de terreur et d'agression même au-delà de ses frontières en envoyant des escadrons de la mort hors du pays pour enlever et tuer des militants anti-apartheid en sol étranger.

M. Oman (Somalie)

L'année dernière, la communauté internationale a été le témoin d'une intimidation et d'un harcèlement intolérables et de massacres brutaux de la population noire dans des proportions plus vastes. Les bombardements et les incendies criminels contre la population noire ont été d'une gravité et d'une ampleur sans précédent. Le 31 août, le siège du Conseil oecuménique des Eglises de l'Afrique du Sud à Khotso House a été bombardé. Le 12 octobre, le siège de l'Eglise catholique romane a été incendié. Au début de cette année, les bureaux du Congrès des syndicats sud-africains et d'un groupe civil noir ont été détruits. Il y a à peine un mois, le siège de l'Union nationale des étudiants sud-africains a été bombardé; un incident de plus que la police à la solde de Pretoria n'a pas été en mesure, ou a refusé de clarifier.

Les résultats des élections municipales frauduleuses et fondées sur la ségrégation raciale sont une preuve que les Sud-Africains noirs ne se laissent pas tromper par les prétendues manoeuvres démocratiques des racistes blancs. Même la communauté internationale a dénoncé les "élections municipales raciales de Pretoria" en adoptant à une majorité écrasante de 146 voix la résolution 43/13 du 26 octobre 1988 de l'Assemblée générale. Etant donné ce large consensus, la Somalie est convaincue que cette année l'Assemblée générale votera pour toutes les résolutions anti-apartheid avec une conviction renouvelée, consciente qu'une approche partielle ne peut améliorer la situation en Afrique du Sud. Il faut appliquer des mesures générales, concertées et efficaces pour s'opposer au régime sud-africain. Si la communauté internationale tout entière les applique et renonce à toute forme de collaboration avec le régime d'apartheid une solution juste et durable pourra être trouvée rapidement au conflit sud-africain.

La Somalie réaffirme son appui aux sanctions obligatoires et globales contre l'Afrique du Sud car c'est le seul moyen pacifique et suffisamment puissant dont dispose l'Organisation des Nations Unies. Nous lançons un appel au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités et exerce son autorité en prenant des mesures contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte afin d'éliminer les menaces à la paix et à la sécurité.

Nous savons tous que d'autres mesures importantes contre l'apartheid doivent être également prises par les Etats Membres. A cet égard il convient de rappeler les recommandations figurant dans le rapport annuel du Comité spécial et renforcées par les résolutions dont nous sommes saisis. Elles méritent d'être pleinement

M. Oman (Somalie)

appuyées et appliquées fidèlement. A cette fin, et par solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud, la Somalie apportera son appui constant aux travaux du Comité spécial dont il est un membre actif.

Evoquant les soulèvements nationaux constants et les violences commises à la frontière par le régime d'apartheid, il convient également de réfléchir aux possibilités apparues dernièrement de trouver une solution rapide et durable au conflit en Afrique australe. A ce sujet, la Somalie s'associe aux autres Etats pour se féliciter des pourparlers quadripartites en vue d'appliquer rapidement la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. La persistance des efforts diplomatiques a conduit à l'élimination de l'une des sources de tension les plus dangereuses dans la région, à savoir l'occupation militaire du territoire angolais par l'Afrique du Sud. Nous espérons que les négociations en cours conduiront à l'indépendance immédiate et inconditionnelle de la Namibie. Néanmoins, le régime sud-africain s'acquittera-t-il de ses obligations découlant du processus de paix régionale ou, comme cela s'est souvent produit dans le passé, trahira-t-il une fois de plus la confiance de la communauté internationale et ne répondra pas à l'espoir qu'une solution négociée soit trouvée au conflit sud-africain?

La Somalie espère également que la communauté internationale saura interpréter les intentions de Pretoria de contribuer à la solution du conflit en Afrique australe compte tenu de son comportement actuel concernant l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et l'élimination de l'apartheid une fois pour toutes. Puisque l'apartheid est depuis toujours la raison principale du conflit, son élimination sera la seule preuve d'un progrès réel vers une solution du conflit. Toute autre tentative de la part du régime d'apartheid pour obtenir un appui diplomatique ou une coopération extérieure ne sera qu'une manœuvre et une tentative vaines pour sortir de son isolement diplomatique et détourner l'attention de l'opinion mondiale de ce qu'est actuellement l'apartheid.

Après ce débat de l'Assemblée générale, le régime de Pretoria devrait être convaincu que la communauté internationale considère que sa politique et ses pratiques racistes et répressives sont odieuses et totalement inacceptables. Nous sommes convaincus que le régime raciste doit être isolé et exclu des échanges normaux des relations internationales jusqu'à ce qu'il crée une société libre, démocratique et non raciale en Afrique du Sud, conformément aux nombreuses

M. Oman (Somalie)

résolutions pertinentes des Nations Unies et aux aspirations véritables de la majorité de la population sud-africaine. Un tel changement serait conforme aux nobles principes de liberté et de la dignité de l'homme que nous continuerons de défendre et de promouvoir en appuyant la cause légitime des peuples sud-africain et namibien.

M. JAYASINGHE (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Tout au long de l'histoire, le plein épanouissement de l'homme s'est toujours heurté à l'intolérance de ses semblables, provenant d'une grande crainte irrationnelle et d'une haine, qui se sont toujours traduites par des actes de cruauté indicibles; manifestée sous la pire forme de répression, cette cruauté a apporté des souffrances considérables à des millions d'êtres humains. Telle est la situation en Afrique du Sud.

M. Jayasinghe (Sri Lanka)

Pendant des années, la communauté internationale a concentré son attention sur la situation en Afrique du Sud, en demandant le démantèlement de la politique répugnante d'apartheid, qui est considérée comme une insulte à la dignité humaine. Les Nations Unies ont à juste titre qualifié cette politique, qui constitue la forme de discrimination raciale la plus répressive et la plus institutionnalisée, de crime contre l'humanité. Il est triste de constater aujourd'hui que, malgré tous les efforts qui sont faits pour parvenir à son élimination, l'apartheid reste toujours en vigueur.

Parmi les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies figurent le développement et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ces libertés fondamentales sont également affirmées en précisant que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

La poursuite de la politique d'apartheid, en violation de toutes ces normes et valeurs civilisées, constitue un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité et est incompatible avec la dignité de l'homme. Ce n'est que par l'élimination immédiate de l'apartheid, par l'instauration d'une société non raciale et démocratique fondée sur les principes de l'autodétermination et de l'exercice du pouvoir par la majorité, ainsi que sur l'exercice libre et entier du suffrage universel des adultes par tous, dans une Afrique du Sud unie et non morcelée, que cette situation pourra prendre fin.

En dépit de multiples efforts, la communauté internationale continue d'assister, impuissante, au défi arrogant que lui lance le régime minoritaire raciste de Pretoria. L'Afrique du Sud a répondu à ces efforts en maintenant l'apartheid avec encore plus de brutalité. Les événements récents en témoignent amplement. L'extension et le renforcement de l'état d'urgence sur tout le territoire national, au cours duquel le monde entier a pu assister à la détention et à la torture injustifiables et arbitraires de personnes innocentes, à une censure quasi totale des médias locaux et étrangers qui rapportent des mesures de répression raciale du régime, à l'interdiction des syndicats et d'autres formes démocratiques et pacifiques de protestation contre la politique d'apartheid, à l'incarcération d'opposants politiques et à d'autres mesures répressives, sont entrés dans l'ordre des choses.

M. Jayasinghe (Sri Lanka)

Rien n'indique que le régime d'apartheid souhaite véritablement démanteler ce système néfaste. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire que la communauté internationale agisse de façon concertée pour mettre un terme à ce système. Il est également urgent de rappeler au régime sud-africain que l'étranglement de l'expression politique aggravera les tensions actuelles à l'intérieur du pays et aboutira à toutes sortes de violences, et qu'il ne saurait continuer à refuser à la population sud-africaine autochtone l'exercice de ses droits naturels inaliénables.

Quarante ans d'apartheid sont une honte pour la civilisation. Tôt ou tard, ce système inique devra céder la place à un ordre juste et rationnel. Plus rapidement cela se fera, moins élevé sera le coût de ce changement inévitable. Cela ressort de plus en plus clairement des événements auxquels nous assistons quotidiennement.

L'arrogance du régime sud-africain et le défi qu'il oppose à l'opinion mondiale sont en partie dus aux encouragements qu'il reçoit de certains secteurs de la communauté internationale par le biais de différentes formes de coopération avec le régime. Nous lançons un appel à ceux qui continuent de collaborer avec le régime raciste afin qu'ils réexaminent leur politique et qu'ils n'apportent aucune assistance à un régime qui continue de mépriser la volonté collective de la communauté internationale en toute impunité.

Nous en sommes arrivés à un stade où nous ne saurions souscrire à la poursuite d'une politique qui inflige des souffrances indicibles à des millions d'innocents en lutte pour leurs justes droits. Nous ne pouvons partager l'idée erronée que les sanctions contre l'Afrique du Sud auraient pour conséquence d'infliger de plus grandes souffrances au peuple noir sud-africain et affecteraient également le bien-être des Etats africains voisins. Quelles souffrances plus grandes un être humain peut-il subir que les assauts incessants à sa dignité et le refus de son droit inaliénable à l'égalité de traitement? Certains d'entre nous parlent très haut lorsqu'il s'agit de demander le respect des droits démocratiques partout ailleurs dans le monde, mais lorsque cela concerne l'Afrique du Sud, ils n'emploient plus le même étalon.

A l'approche du XXI^e siècle, il est de plus en plus urgent de faire face avec franchise et honnêteté à des problèmes critiques tels que la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. La communauté internationale est profondément convaincue que le moment est venu de mettre un terme au défi qui oppose l'Afrique du Sud aux

M. Jayasinghe (Sri Lanka)

Nations Unies et à son indifférence dédaigneuse de l'opinion publique internationale. La communauté mondiale doit se manifester et se faire entendre. Nous devons répéter que nous sommes déterminés à éliminer le racisme et la discrimination raciale, où qu'ils existent, par des moyens concrets.

A cet égard, il n'y a plus de raisons valables de retarder l'adoption de mesures efficaces, notamment de sanctions globales et obligatoires, au titre du Chapitre VII de la Charte. En continuant à nous montrer incapables de prendre des mesures décisives, nous ne pouvons qu'encourager l'Afrique du Sud à poursuivre sa politique inhumaine. C'est la dure vérité que nous devons accepter. En méconnaissant cette réalité, nous ne ferons que contribuer à prolonger l'âpre lutte qui pourrait même impliquer des générations futures de Sud-Africains.

Nous constatons que le régime sud-africain a récemment pris certaines mesures superficielles, comme la tenue d'élections municipales, pour apaiser la population sud-africaine noire et tromper l'opinion publique internationale. Le peuple sud-africain a exprimé tout son mépris par un quasi boycottage de ces élections. Nous avons tendance à croire que la commutation récente des peines de mort prononcées contre les Six de Sharpeville et le meilleur traitement dont va bénéficier le patriote sud-africain emprisonné, Nelson Mandela, font partie d'une nouvelle tentative délibérée de tromper la communauté internationale.

Le Sri Lanka a toujours été opposé à toute forme de discrimination raciale et continuera de l'être. Nous poursuivrons nos efforts, de concert avec le reste de la communauté internationale, pour démanteler le système d'apartheid. Nous sommes convaincus que le seul moyen efficace et pacifique d'éliminer cette politique odieuse est l'imposition de sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Le chef de ma délégation a adressé ses félicitations au Président. En me faisant l'écho de ces sentiments chaleureux et fraternels, je voudrais lui redire notre très profonde admiration et notre satisfaction pour la façon remarquable dont il a dirigé jusqu'à maintenant les travaux de la présente session et lui souhaiter de mener au succès la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

La tempête qui nous secoue provisoirement ne devrait pas nous écarter de la voie que nous nous sommes tracée. Nous sommes certains que, avec le Président à la barre, nous arriverons tous à bon port sur des rives calmes et pacifiques.

En abordant le point 36 de l'ordre du jour intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", il est approprié d'exprimer notre profonde admiration pour les rapports dont nous sommes saisis, notamment par S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, notre secrétaire général, et par le dynamique représentant de la République fédérale du Nigéria, M. Joseph Garba, Président émérite du Comité spécial contre l'apartheid. Nous les félicitons tous et prenons note de leurs rapports.

Avant d'aborder la question principale qui fait l'objet de notre débat, je voudrais exprimer notre satisfaction générale relative au contenu de ces rapports, à l'exception des paragraphes 100 et 183 du rapport de la Commission spéciale (document A/43/22) du 27 octobre 1988, qui nous ont profondément déçus et mécontents.

Il est fort regrettable que le Royaume du Lesotho, pour la première fois, soit nommé parmi les trois seuls pays de l'Afrique australe comme appuyant l'évasion de sanctions. Les sources de l'industrie textile mentionnées au paragraphe 100 du rapport du Comité spécial contre l'apartheid sont fâcheuses, sans fondement, manquent de faits concrets et nous estimons qu'il s'agit là de la preuve d'une méconnaissance totale des valeurs basotho et de notre fibre sociale. Le gouvernement de mon pays, gravement perturbé par cette allégation malheureuse, est prêt à réfuter ces accusations malveillantes en invitant tous les membres du Comité spécial contre l'apartheid à venir vérifier toutes les opérations légales et légitimes de l'industrie textile du Royaume de Lesotho ainsi que les institutions gouvernementales liées aux industries textiles de notre pays.

Il est fort regrettable que le Royaume du Lesotho, et nous espérons que ce n'est pas à cause de sa situation géographique, se trouve être la malheureuse victime d'accusations qui font la joie des coupables, bien connus de tous les experts de la nature sociale, économique et politique de l'apartheid.

M. Phoofolo (Lesotho)

Tout le monde sait que le Royaume du Lesotho a refusé que son sol soit utilisé pour éviter les sanctions économiques imposées à l'Afrique du Sud. Au début du mois de mai dernier, un certain Jerry Braehm d'Afrique du Sud, a fait venir au Lesotho 1 000 autruches provenant du Cap, en Afrique du Sud, dans le seul but de les exporter du Lesotho. Le permis d'exportation a été refusé par les autorités de mon pays, car elles étaient convaincues que le permis d'exportation pour lesdites autruches avait été demandé pour éviter les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Le fonctionnaire expatrié qui s'est occupé de l'importation de ces autruches au Lesotho a été prié de quitter notre pays assez rapidement.

L'industrie textile n'accorde jamais de permis pour les marchandises qui ne sont pas fabriquées ou produites au Lesotho, car la loi nous interdit de telles pratiques. Une documentation officielle détaillée apportant la preuve que des mesures de redressement sont adoptées par le Gouvernement du Lesotho et par la Lesotho Development Corporation chaque fois que l'on découvre des fraudes sur les permis d'exportation et d'importation de biens venant du Lesotho a été envoyée à notre respecté président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Garba, pour prendre les mesures appropriées. Cette action rapide de notre part, montre tout le sérieux avec lequel nous accueillons cette regrettable allégation. Le Royaume du Lesotho a jusqu'ici fait preuve de la vigilance nécessaire.

On accuse et on juge mon pays sous prétexte qu'il n'est pas vigilant et qu'il permet à Pretoria d'esquiver les sanctions. C'est là une conséquence directe d'un mobile maladroit, grossier, délibéré et sinistre destiné à la "consommation internationale". Quel prix devons-nous payer! Quelle trahison de la cause du Comité spécial contre l'apartheid!

Si l'expérience que nous venons de vivre montre de quelle façon on constate les accusations, alors nous sommes désolés, mais le Royaume du Lesotho ne peut être partie à un tel processus tant que les véritables, et je répète, les véritables malfaiteurs ou contrevenants ne seront pas identifiés.

Le devoir entraîne des obligations et lorsque les professionnels font leurs recherches, ils doivent les faire avec professionnalisme. Ce qui n'a pas été le cas pour nous. En tant que pays épris de paix et qui se respecte, mon pays est le dernier à accuser les autres pays frères. Mais nous demandons sincèrement que l'on respecte nos valeurs car nous sommes le seul pays à être aussi directement et profondément affecté par les politiques de l'apartheid dans le sous-continent, et nous avons à faire face à des défis énormes.

M. Phoofolo (Lesotho)

Le Royaume du Lesotho a toujours défendu la position selon laquelle la déplorable doctrine de l'apartheid est contraire à la paix, au progrès et à la justice sociale. Les politiques d'apartheid ont toujours engendré la haine, les souffrances humaines et la tragédie dans la région de l'Afrique australe, au détriment global du développement économique et politique de l'Afrique australe, faisant ainsi des politiques de l'apartheid un phénomène négatif de l'ère actuelle.

Mon pays, épris de paix et opposé aux politiques abominables du système de l'apartheid, appuie tous les efforts en faveur de discussions parrainées au niveau international, sur l'élimination de l'apartheid et la création éventuelle d'une démocratie de masse, non raciale, constitutionnelle, engagée à respecter les droits économiques et politiques de tous les Sud-Africains, sans distinction de couleur, de race ou de croyance.

De toute évidence, et à juste titre, la responsabilité ultime d'abolir ce système pernicieux et coûteux incombe à tous les Sud-Africains de bonne volonté, qui aspirent à la paix et à la fraternité des hommes, créés à l'image de Dieu comme l'ont enseigné ceux qui professent avoir apporté la civilisation dans notre partie du monde.

Une initiative diplomatique efficace plus ferme et mieux concertée, qui comprendrait l'ensemble de l'Europe occidentale, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et l'URSS, est la clef qui nous permettra d'éliminer complètement l'apartheid. Le New York Times du 28 mai 1988, dans un article intitulé "Les superpuissances contre l'Afrique du Sud", proposait que le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev annoncent une démarche de coopération à l'égard de l'Afrique australe. Dans cet article, on leur demandait d'entamer un effort multinational pour aider les Etats dont les frontières touchent l'Afrique du Sud, à réprimer l'idée que leur région est un autre théâtre de la rivalité Est-Ouest; à exposer le vrai problème, à montrer sans ambiguïté que l'opposition à l'apartheid ne connaît pas d'idéologie. Le message contenu dans cette proposition est clair et convient à tous les gens de bonne volonté, épris de paix et de justice en Afrique australe.

Mon pays a accueilli favorablement le récent accord conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour éliminer tous les missiles de moyenne portée et de plus courte portée, mais nous demandons instamment aux deux superpuissances de faire preuve du même esprit constructif et positif pour aider à éliminer les politiques de l'apartheid qui, par leur nature même, font obstacle à la paix et à la stabilité de la région.

M. Phoofolo (Lesotho)

Le Ministre des affaires étrangères du Lesotho, le colonel Thaabe Letsie, prenant la parole à la présente session de l'Assemblée générale, a dit clairement et sans ambiguïté que l'Afrique du Sud restait un foyer de tension et a désigné à juste titre l'apartheid comme la raison même de ce malaise inquiétant. Il a demandé une table ronde pour la négociation entre toutes les parties concernées en Afrique du Sud, sans discrimination, et a demandé instamment à tous les pays qui étaient en mesure de le faire d'agir rapidement, avant qu'il ne soit trop tard. Il appartient maintenant à l'Assemblée générale de répondre à cet appel.

Les projets de résolution dont nous sommes saisis, relatifs à la politique d'apartheid, ont pour but de réaliser l'objectif tant souhaité : assurer la pleine participation de tous les hommes et de toutes les femmes en Afrique du Sud, indépendamment de leur couleur, de leur religion ou de leur croyance.

Le Royaume du Lesotho a toujours reconnu à la communauté internationale le droit de prendre les mesures nécessaires pour démanteler l'apartheid. Les mesures tant souhaitées devraient être assorties d'un secours aux pays directement touchés, comme le Royaume du Lesotho, comprenant un appui moral, matériel et financier. Le Lesotho se trouve dans une situation difficile et complexe, étant donné sa position historique et géographique par rapport à l'Afrique du Sud, telle que la voit la communauté internationale.

Lors d'une récente rencontre avec le Président de l'Afrique du Sud, P. W. Botha, S. M. le roi Moshoeshoe II n'a pas mâché ses mots pour faire savoir que le Lesotho est un Membre loyal des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Mouvement des pays non alignés, du Commonwealth des nations, de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et d'autres organisations politiques et économiques internationales, et que son appartenance à ces organisations est essentielle à la survie de notre pays en tant qu'Etat indépendant et souverain. Il a également déclaré que nous adhérons à la cause de la paix, de la solidarité et de la coopération internationales, et que l'apartheid est inacceptable.

Le Royaume du Lesotho prend fermement position pour la cessation complète de tous les actes de déstabilisation et d'agression dans la région.

Alors que nous reconnaissons pleinement le droit de la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour démanteler et éliminer l'apartheid, notre liberté d'action est toutefois gravement limitée par

M. Phoofolo (Lesotho)

des circonstances géopolitiques indépendantes de notre volonté et qui échappent à notre contrôle. La situation dans laquelle nous nous trouvons est difficile et complexe.

Les fils et les filles de l'Afrique du Sud, déplacés sans qu'ils aient eu leur mot à dire, simplement à cause des politiques de l'apartheid, se tournent éplorés vers la communauté internationale en lui demandant son aide, pour qu'eux aussi puissent exercer leur droit naturel à une patrie.

C'est pour cela que le Royaume du Lesotho n'hésitera pas à appuyer certains des projets de résolution dont nous sommes saisis. Notre vote positif devrait être interprété comme la manifestation sincère des efforts pacifiques déployés par le Lesotho pour éliminer le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid en Afrique du Sud. Nous continuerons résolument à appuyer tous les nobles efforts visant à parvenir, par le dialogue et la pleine participation de toutes les parties intéressées et impliquées, à une solution pacifique au problème créé par l'apartheid.

M. JARRETT (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Alors que nous poursuivons le débat sur les politiques d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud année après année, il devient de plus en plus clair que ce n'est que par des actions décisives et soutenues de la communauté internationale que la population non blanche opprimée d'Afrique du Sud sera libérée des politiques tyranniques d'apartheid du régime raciste minoritaire blanc de Pretoria.

Lors de son intervention sur ce point de l'ordre du jour l'an dernier, ma délégation a redemandé au Conseil de sécurité d'envisager l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, une telle action constituant le seul moyen pacifique dont nous disposons pour contraindre le régime raciste de Pretoria à abandonner sa politique de racisme institutionnalisé.

Bien que les informations qui nous sont parvenues d'Afrique du Sud ces derniers mois nous permettent de conclure que la fin du régime minoritaire est encore éloigné, les événements qui se sont produits malgré tout dans le pays, en particulier la situation économique très précaire qui menace le style de vie confortable de la minorité blanche, nous permettent d'espérer que cette fin n'est pas une utopie. Cependant, nous assistons présentement à l'amplification soutenue de la répression contre les militants et les organisations de masse qui appuient

M. Jarrett (Libéria)

l'opposition pacifique à l'apartheid et au meurtre et à la mutilation des membres des mouvements de libération ainsi qu'à un plan d'action systématique destiné à discréditer ces mouvements et leurs dirigeants, ainsi qu'à une exploitation croissante de la main-d'oeuvre noire. En outre, le régime raciste de Pretoria, par la mise en oeuvre de sa politique du "bâton et de la carotte", cherche, d'une part, à consolider par la contrainte son emprise sur le pays, en utilisant à son maximum l'appareil de sécurité massif du régime et, d'autre part, à regagner le coeur et l'esprit des masses par ses "plans de mise à jour" du logement et de l'infrastructure des townships connus pour leur militantisme, ainsi que par l'introduction de prétendues réformes politiques. Par ces tromperies, le régime cherche à se gagner un appui au sein de la population noire afin d'acquérir une certaine légitimité.

Il est bien connu que l'apartheid se nourrit de la violence commise par les forces de sécurité du régime raciste de Pretoria. La population noire est sans cesse harcelée et incitée à la violence en vue de donner à l'Etat policier un prétexte pour brutaliser la population noire. Le Président Botha connaît très bien la source de la violence dans son pays. Nelson Mandela et Zephania Mothopeng savent également que la violence est l'instrument dont on se sert pour continuer de priver le peuple du droit inaliénable à la liberté, à la justice et à la dignité humaine. L'archevêque Desmond Tutu, commentant cette question, l'a résumée succinctement lorsqu'il a dit que la violence de l'Afrique du Sud c'est la violence de l'apartheid.

Pour étoffer cette affirmation, rappelons rapidement certaines des mesures de répression utilisées par le régime de Pretoria.

M. Jarrett (Libéria)

Sous le couvert de l'état d'urgence, qui a été prorogé une nouvelle fois en juin dernier, le régime recourt à la puissance combinée des forces armées, de la police, d'autres forces de sécurité et des tribunaux dans une campagne systématique pour éliminer la moindre opposition à l'apartheid. Afin d'appliquer sa politique scélérate, le régime de Pretoria va jusqu'à se servir de formations parallèles, comme des groupes d'autodéfense, des tueurs à gages et des groupements d'extrême droite, afin de déstabiliser les communautés à travers le pays.

Cette nouvelle méthode de répression a remplacé la vieille stratégie de la détention sans procès, universellement condamnée en tant que violation des droits de l'homme. Il n'en demeure pas moins qu'il y a actuellement de 2 000 à 2 500 personnes détenues sans procès, dont 250 enfants de moins de 17 ans.

Pour aggraver encore ce triste état de choses, le nombre des exécutions a fortement augmenté en Afrique du Sud. Le rapport d'Amnesty International pour 1988 relève une augmentation sans précédent du nombre des condamnations à mort pour délits politiques. Le triste sort des Six de Sharpeville, qui ont été condamnés en vertu de la doctrine du common purpose et qui ont vu leur peine de mort commuée reste vivace dans nos mémoires. En outre, il ne faudrait pas perdre de vue le cas des leaders de l'United Democratic Front, qui sont menacés de pendaison parce qu'un juge a accepté l'argument de Pretoria selon lequel s'exprimer et manifester peut constituer un crime contre l'Etat. On peut lire le commentaire suivant dans un éditorial du New York Times :

"Au moment où Pretoria devrait libérer les prisonniers et entreprendre des pourparlers, il trouve un procédé juridique pour remplir les prisons et décourager les contacts. Il serait tellement plus sage de multiplier des gestes comme celui fait par M. Botha lorsqu'il a commué la peine de mort des Noirs condamnés pour avoir fait cause commune avec les assassins d'un conseiller municipal de Sharpeville. Il serait tellement préférable que Pretoria, s'inspirant du pragmatisme dont il fait preuve à l'étranger, se conduise d'une manière aussi responsable envers la majorité de son propre peuple."

A en juger par ce que nous voyons, le régime raciste de Pretoria ne mérite pas que l'on se montre conciliant envers lui. Ma délégation continue de penser que l'Afrique du Sud n'a pas l'intention de renoncer à sa politique d'apartheid.

M. Jarrett (Libéria)

Il semble qu'on assiste dans le pays à la réapparition d'un conservatisme d'extrême-droite dont le principal objectif est la réintroduction de la législation "Réservé aux Blancs" dans les localités conquises par les conservateurs aux dernières élections municipales. Dans certains milieux, on considère que le succès remporté aux urnes par le parti conservateur revient à l'octroi d'un mandat pour remettre en vigueur des lois discriminatoires. Il nous faut donc être vigilants et prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer l'apartheid, crime contre l'humanité : seule l'imposition de sanctions globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud nous permettra de le faire. C'est le seul moyen pacifique dont nous disposons pour atteindre cet objectif.

Certains, pour des raisons égoïstes, s'opposent aux sanctions sous prétexte qu'elles ne sauraient être efficaces et qu'elles porteraient atteinte aux droits de la population non blanche au lieu de les protéger. Nous rejetons cet argument car il suffit d'étudier de près l'économie sud-africaine pour constater à quel point les sanctions volontaires sont efficaces. Le gouverneur de la South African Reserve Bank a dit à ce propos : "On ne saurait sous-estimer les effets néfastes de ces contraintes." Tandis que certains racistes pensent que les sanctions ont été essayées et qu'elles sont inefficaces, d'autres - et c'est la majorité - admettent que "l'autosuffisance économique n'existe plus à notre époque et ce serait nous leurrer que de penser qu'il en va différemment pour nous."

N'est-ce pas là la preuve de l'efficacité des sanctions imposées par les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud? Même si elles sont limitées, les pressions économiques internationales exercées sur l'Afrique du Sud, ont entraîné - comme nous l'ont appris récemment les médias - une sortie nette de capitaux estimée à près de 10 milliards de dollars depuis 1985. Cette aggravation de la situation économique en Afrique du Sud ne saurait manquer d'avoir des conséquences politiques si l'économie continue à se détériorer. Il faut donc que nous redoublions d'efforts et que nous maintenions les pressions économiques si nous voulons arriver au résultat recherché : priver le régime raciste de la minorité blanche à Pretoria de l'aide économique et financière dont il a besoin pour perpétuer sa politique d'apartheid. Il est intéressant de noter que la détérioration de la situation économique en Afrique du Sud a conduit à l'abrogation

M. Jarrett (Libéria)

de certaines lois raciales, même si celles-ci n'étaient que marginales. Si les avis divergent à ce sujet, il y a tout de même des raisons d'être optimiste.

Certains hommes d'affaires sud-africains importants s'inquiètent vivement de voir que les sanctions sélectives imposées à leur pays par ses principaux partenaires commerciaux produisent leur effet. Ils savent que ces sanctions affectent sérieusement l'économie sud-africaine. Des sanctions globales et obligatoires imposées collectivement et respectées scrupuleusement contraindraient sans aucun doute le régime raciste de la minorité blanche à Pretoria à renoncer tôt ou tard à sa scandaleuse doctrine d'apartheid.

Au nom de la délégation du Libéria, je voudrais féliciter le Comité spécial contre l'apartheid qui, sous la direction dynamique de son président, l'Ambassadeur Joseph Garba, s'acquitte de façon magistrale de son mandat et joue un rôle crucial en s'efforçant de sensibiliser l'opinion publique mondiale au sort du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Le rapport du Comité à l'Assemblée, qui figure dans le document A/43/22, foisonne d'informations factuelles et récentes sur tous les aspects du problème de l'apartheid et notamment d'informations précieuses sur la recrudescence de la répression brutale de la majorité noire d'Afrique du Sud, sur les actes d'agression et de déstabilisation à l'encontre des Etats voisins, sur la résistance héroïque des mouvements de libération nationale et sur la position courageuse adoptée par les leaders religieux face aux méfaits et à la politique odieuse de l'apartheid.

Tout en réaffirmant sa solidarité avec le peuple opprimé et brutalisé d'Afrique du Sud, le Gouvernement du Libéria souhaite également rappeler qu'il n'appuiera aucune réforme superficielle dont le but serait de détourner l'attention de la lutte héroïque de nos frères et de nos soeurs sud-africains, qui, pour défendre leurs droits inaliénables, résistent à la puissance et à la fureur d'un Etat terroriste doté d'armes de destruction perfectionnées.

L'apartheid ne peut être réformé : il doit être éradiqué. C'est un crime contre l'humanité et son élimination offre des perspectives de paix dans la région de l'Afrique australe. L'apartheid doit être déraciné et remplacé par un Etat juste et démocratique comprenant tous les peuples d'Afrique du Sud et basé sur l'égalité des droits civils et politiques.

M. MCDONAGH (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'associe aux opinions exprimées par le représentant de la Grèce au nom des 12 Etats Membres de la Communauté européenne pour condamner la politique d'apartheid suivie par le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

Nous estimons qu'il est approprié que l'Irlande ajoute sa voix à celles que nous avons entendues ici. Il est important que le Gouvernement de l'Afrique du Sud comprenne bien la signification de ce débat. Le message de l'Assemblée sur l'apartheid ne doit pas être considéré comme un simple rite annuel. Il réaffirme le mépris fondamental des membres de la communauté internationale pour un système qui est universellement déploré et, d'une manière peut-être unique dans l'histoire, ils répètent à l'unisson : "Votre système d'apartheid est inacceptable, il est un affront pour tous et il déprécie les normes de la justice et de la raison par lesquelles nous aspirons à vivre."

A l'Assemblée générale, nous examinons souvent des questions dont le cours d'action approprié ne semble pas tout de suite apparent, et dont les complexités ne correspondent pas exactement aux définitions du bien et du mal. L'apartheid est une exception. C'est un système complètement maléfique, érigé sur la peur et la violence, qui sépare les hommes et les femmes selon la race et la couleur. Ses lois et règlements sont conçus pour perpétuer cette séparation, sur laquelle ils se fondent. Il refuse toute dignité à ceux qui souffrent sous ce régime, et s'efforce de perpétuer le statut, le pouvoir et la richesse de certains au détriment des droits des autres.

Nous ne disons pas seulement que l'apartheid est injuste et contraire à la conscience et à la raison, mais aussi que ce système abaisse ceux qui le pratiquent tout autant que ceux qui en sont les victimes directes. Son asservissement est fondé sur la peur. Les institutions édifiées sur la peur et sur la division portent les germes de l'autodestruction. Une communauté véritablement viable, digne de respect, doit tenir compte des valeurs humaines ordinaires.

Année après année, nos débats restent décevants. Il est difficile de trouver les mots qui pourraient apporter l'espoir à ceux qui sont opprimés par l'apartheid ou qui pourraient aider à libérer les tenants de l'apartheid de l'asservissement qu'ils ont créé eux-mêmes. Ce que nous devons faire, bien entendu, c'est continuer

M. McDonagh (Irlande)

à condamner le système sans équivoque. Ce faisant, nous devons attirer une fois encore l'attention sur les principes sur lesquels se fondent notre Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme et dire que nulle part ces principes n'ont été autant et aussi longtemps violés qu'en Afrique du Sud.

L'Irlande ajoute donc sa voix à la condamnation d'une philosophie de gouvernement qui est une insulte aux valeurs que nous chérissons en tant que fondement de toute société civilisée. Nous condamnons l'apartheid pas seulement pour la façon dont il est administré ou dont il opère, ou pour l'un de ses aspects en particulier. Nous le condamnons à cause de sa position de départ, de l'insistance qu'il place sur l'infériorité d'une race par rapport à une autre et de son refus de reconnaître que nous partageons tous une dignité commune et des droits communs.

Le Gouvernement sud-africain a cherché à enraciner le racisme dans tous les aspects de l'Etat et de la société. Sa politique de "homelands" et de développement séparé dénie aux Africains noirs leurs droits les plus fondamentaux dans leur propre pays. L'Irlande s'associe au reste de la communauté internationale pour refuser de reconnaître les bantoustans et de leur accorder toute légitimité.

La situation en Afrique du Sud s'est encore assombrie au cours de l'année écoulée. L'état d'urgence a provoqué une recrudescence de violence et a accentué la division. Au début de cette année, 17 organisations sud-africaines qui s'opposaient pacifiquement à l'apartheid ont été mises dans l'impossibilité de fonctionner et leurs activités ont été interdites. Les activités du Council of South African Trade Unions ont été sévèrement limitées. Le Gouvernement sud-africain a menacé d'interdire à ces organisations de recevoir des fonds étrangers. De nombreux dirigeants syndicalistes, religieux et politiques ont été arrêtés. Le rapport du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid nous brosse un sombre et terrifiant tableau de détentions, d'occupation de townships, de déplacements forcés de dizaines de milliers de personnes arrachées à leurs propres foyers. Le reportage des événements par les médias a été sévèrement limité de sorte que le monde en général n'en a aucune description graphique.

M. McDonagh (Irlande)

L'Irlande partage l'inquiétude particulière que suscitent les conditions dans lesquelles vivent de nombreux détenus. Il ne fait aucun doute que beaucoup trop de personnes, y compris des enfants, sont emprisonnées dans des conditions inacceptables. Beaucoup ont été torturées ou brutalement maltraitées. Le fait que certains détenus soient des enfants est un crime en soi.

Mon gouvernement lance une fois de plus un appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle adopte des réformes politiques concrètes. Nous sommes très fermement convaincus que l'on doit mettre fin à l'apartheid par des moyens pacifiques. Les responsables de l'administration du système d'apartheid devraient revoir leur position et se demander si leur avenir et l'avenir de tous ne seraient pas mieux servis par l'ouverture d'un véritable dialogue susceptible de mener au progrès vers une Afrique du Sud libre, démocratique et unie. Un changement de politique qui évoluerait dans cette direction recevrait comme il convient un accueil favorable de la communauté internationale en général.

Certaines mesures minimales évidentes doivent être prises. Il faut mettre fin à l'état d'urgence. Les restrictions qui sont imposées actuellement contre les organisations politiques doivent être levées. Les dirigeants de la communauté noire doivent être remis en liberté. La libération de Nelson Mandela montrerait que l'Afrique du Sud non seulement redresse le tort qu'elle a causé mais qu'elle prend également des mesures pour relâcher la dangereuse tension du climat actuel. La communauté internationale honore Nelson Mandela en sa qualité d'éminent dirigeant sud-africain. Il représente une force morale qui dépasse les frontières de son pays.

L'Irlande se félicite de la décision du Président Botha de commuer la peine de mort des Six de Sharpeville. Nous espérons que le Gouvernement sud-africain prendra maintenant d'autres mesures pour relâcher les tensions.

Dans toute la mesure du possible, l'Irlande cherche à exprimer sa condamnation de l'apartheid par tous les moyens dont elle dispose. Elle n'entretient pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Ses contacts officiels avec l'Afrique du Sud sont réduits au minimum. Il n'y a pas d'investissements publics irlandais en Afrique du Sud. Elle décourage le commerce et autres relations

M. McDonagh (Irlande)

économiques. Les importations de produits agricoles en provenance de l'Afrique du Sud sont interdites. Aucune société irlandaise n'a de filiales en Afrique du Sud. Il n'existe aucun accord culturel, scientifique ou sportif entre l'Irlande et l'Afrique du Sud. Le Gouvernement irlandais ne fournit aucune assistance financière aux organisations sportives irlandaises qui ont des contacts avec l'Afrique du Sud. Il a également interdit à des équipes représentant l'Afrique du Sud de prendre part à des compétitions sportives en Irlande.

M. McDonagh (Irlande)

En tant que membre de la Communauté européenne, l'Irlande a toujours appuyé l'adoption de mesures concertées destinées à exercer une pression sur le Gouvernement sud-africain. Nous appliquons avec nos partenaires de la Communauté une série de mesures restrictives, y compris un embargo sur les nouveaux investissements, sur les importations de fer, d'acier et de pièces d'or en provenance d'Afrique du Sud, et un embargo sur les exportations de pétrole vers l'Afrique du Sud. Nous continuerons à coopérer avec nos partenaires de la Communauté afin de renforcer et, le cas échéant, d'élargir ces mesures.

Pendant de nombreuses années, l'Irlande a été en faveur de l'imposition par le Conseil de sécurité d'une série de sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud. Nous estimons que des sanctions obligatoires, soigneusement choisies et graduellement appliquées, contribueraient à inciter l'Afrique du Sud à renoncer à l'apartheid. Ces sanctions devraient être pleinement et rigoureusement appliquées par chacun d'entre nous. Cette année nous nous sommes portés de nouveau coauteurs du projet de résolution sur l'action internationale concertée contre l'apartheid. Il est maintenant clair que la communauté internationale accepte et reconnaît la nécessité d'exercer une pression internationale soutenue sur l'Afrique du Sud.

Nous n'oublions pas qu'il faut fournir une aide humanitaire et juridique aux victimes innocentes de l'apartheid. L'Irlande soutient le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Nous soutenons également les efforts utiles de certaines organisations non gouvernementales dans leur action pour aider les victimes de l'apartheid. Nous participons aux travaux de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique du Sud. Nous estimons que la communauté internationale doit aider les pays d'Afrique australe qui ont été victimes de l'agression sud-africaine et subissent dépendance et privations économiques.

Tous les pays ont le devoir de participer au processus d'élimination de l'apartheid. Un monde où sévit encore un tel fléau est un monde malade. Nous avons sans aucun doute l'obligation morale de faire prendre conscience à l'Afrique du Sud de sa folie. L'édification pacifique d'une société multiraciale ne sera pas facile, mais elle est possible. C'est là l'un des défis majeurs auxquels est

M. McDonagh (Irlande)

confronté l'Assemblée aujourd'hui. Nous demandons au Gouvernement de l'Afrique du Sud de réfléchir au message que lui adresse l'Assemblée et de comprendre qu'il n'est pas trop tard, même maintenant, pour renoncer à l'autodestruction et prendre un nouveau départ vers l'espoir et la justice.

La séance est levée à 19 h 25.